

Le milieu des affaires de Montréal a choisi pour le représenter un intime de Brian Mulroney qui a ses entrées dans les cercles de la haute finance

Bernard Roy



Le 5 juin 1987: Brian Mulroney embrasse Bernard Roy, à l'époque son secrétaire principal, après la signature de l'accord du lac Meech.

COLLÉ SUR LE

POUVOIR



YVES BOISVERT

C'est un grand garçon humble et discret qui a été nommé président de la nouvelle Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Humble et discret, mais associé dans le plus grand cabinet d'avocats de Montréal, dont le meilleur ami est le premier ministre du Canada et qui est à tu et à toi avec les grands de la haute finance canadienne.

«Les gens de la Chambre ont fait un coup de maître», opine l'ex-ambassadeur Yves Fortier, bon ami et associé de Me Roy chez Ogilvy Renault.

Mario Bertrand, pdg de TVA et ancien chef de cabinet de Robert Bourassa, est surpris de voir ce *backroom boy* discret accéder à un poste d'aussi grande visibilité.

«Le gros avantage de Bernard Roy, ce n'est pas tant qu'il connaît tout le monde à Montréal, Ottawa et Québec — c'est le cas de bien du monde dans le milieu des affaires. C'est qu'il connaît le processus de décision des gouvernements. Il ne perdra pas de temps avec des détails. Il va choisir ses batailles et il va les gagner», croit M. Bertrand.

Bernard Roy s'est fait une foule de contacts précieux pendant les quatre ans où il fut chef de cabinet et premier secrétaire du premier ministre Mulroney (1984-88).

«Il connaît tous les présidents des banques canadiennes par leur petit nom!» affirme Yves Fortier. Mais Bernard Roy n'est pas du genre à faire du *name dropping*. Modestie et discrétion...

«Des fois, je lui reproche d'être trop humble!» confie l'ex-ambassadeur. C'est ainsi que Me Roy est allé à la pêche au saumon sur la Restigouche, le mois dernier, avec le président d'une grande banque à charte et un véritable *who's who* du monde des affaires. Ses associés ne l'ont appris que par hasard, bien après.

Étonnant, Bernard Roy. Collé sur le pouvoir, mais comme en retrait. Dans les cercles des puissants, où il est de bon

ton de paraitre «blindé» et sans faille, Bernard Roy frappe par la facilité qu'il a à laisser voir ses faiblesses.

Une vieille amitié

L'amitié avec Brian Mulroney marque toute la vie personnelle et professionnelle de Bernard Roy.

Originaire de la région de Québec, il a connu Mulroney en 1960, à la Faculté de droit de l'Université Laval, où se trouvaient les Lucien Bouchard, Michel Cogger, Jean Bazin, Michael Meighen... Déjà, le gars de Baie Comeau s'imposait comme politicien étudiant, malgré un français des plus approximatifs.

Roy était frappé et séduit par cet homme au charisme irrésistible. «Il entrait dans une salle où il y avait cent personnes et dix minutes après il connaissait tout le monde.»

Les salles de cours de la faculté n'étaient pas l'endroit le plus fréquenté par les étudiants, de dire Bernard Roy. Il préférait jouer pour l'équipe de hockey de l'université pendant que Mulroney s'agitait dans l'association étudiante.

Roy et Mulroney se sont vraiment connus en «chauffant», justement, pour les examens du Barreau. Ils ont vécu deux mois ensemble chez les parents de Roy. Ils ont ensuite déménagé à Montréal, où ils ont fait leur stage. «Nous restions dans un appartement très modeste, sur la rue Claremont, à la frontière de Westmount et NDG.» C'est Brian Mulroney qui a fait entrer Bernard Roy chez Ogilvy Renault, en 1966. «M. Mulroney le vantait à tout le monde», se souvient Yves Fortier, qui était déjà dans le bureau.

L'ex-ambassadeur du Canada à l'ONU dit de son associé que sa première qualité est sa «grande rectitude», son intégrité. «C'en est même exagéré. Les gens qui le connaissent disent que c'est au point où il n'a jamais conté de blague à sa mère!»

Roy était un libéral dans les années 60 et 70. Mais pour son ami Brian Mulroney, il aurait fait n'importe quoi. Il l'a en tout cas aidé, en 1976, lors de sa première tentative de ravier le leadership conservateur — où Joe Clark fut élu.

«Mon rôle était modeste: au congrès, je m'occupais de faire applaudir les gens aux bons endroits. J'étais très peu initié à la politique et je ne connaissais

personne.» Comme les choses ont changé!

Entre 1976 et 1983, tandis que Roy poursuit sa carrière de plaideur et se rapproche de la famille conservatrice, son ami, devenu président de l'Iron Ore, prépare sa revanche. L'occasion viendra en 1983, trois ans après la défaite de l'éphémère gouvernement conservateur. Cette fois, Bernard Roy travaillera au recrutement des pro-Mulroney au Québec.

En 1984, Roy est approché par Mulroney pour diriger la campagne conservatrice au Québec. «Je lui ai dit: tu frappes à la mauvaise porte, il y a des meilleures personnes autour de toi.» Mais il y avait des tensions entre les pro-Clark et les vainqueurs et Roy, tout nouveau dans le parti, semblait un bon candidat.

Après le succès fulgurant des conservateurs au Québec — 58 députés sur 75 — Bernard Roy pensait retourner chez Ogilvy Renault. Mais autre «surprise», dit-il, son ami lui demande de venir à Ottawa, occuper les postes névralgiques de chef de cabinet et premier secrétaire du premier ministre. Yves Fortier témoigne de ce que Roy a hésité, et que «c'est à l'enseigne de l'amitié» qu'il a accepté une baisse de salaire d'au moins 100 000 \$ par année et d'un stress considérable.

Le tourbillon politique

Voilà donc Bernard Roy, en septembre 1984, au milieu du tourbillon politique.

Michel Gratton, attaché de presse de Brian Mulroney de 1984 à 1987, comme Bill Fox et Charles McMillan, respectivement directeur des communications et conseiller politique du premier ministre durant la même période, garde de Bernard Roy l'image d'un homme

intégrer qui est sorti meurtri de l'expérience politique.

«Je persiste à croire que M. Mulroney a fait une erreur en me choisissant, lance sans ambages le principal intéressé. Mon manque d'expérience a joué contre moi et contre les intérêts du gouvernement. Je croyais que parce que j'étais prêt à me consacrer corps et âme à mon travail, je viendrais à bout de mon manque d'expérience.» Mais certaines dimensions politiques lui échappaient, dit-il. Et il croit que le gouvernement a moins bien manœuvré à cause de cela.

Il faut dire que la période 1985-87 a vu une enfilade de crises: le scandale du thon avarié, l'affaire Oerlikon, Sinclair Stevens, et bien d'autres.

Pendant cette période, les médias ont été assaillis à son endroit. On lui reprochait de ne pas savoir tenir la bride du caucus conservateur. De manquer de leadership. De mal conseiller le premier ministre. Quand Glen Kealy l'accusa faussement d'être responsable de l'assiette au beurre conservatrice, l'an dernier, Bernard Roy, a même voulu quitter son bureau d'avocat et ne voulait plus sortir.

«Lui dira que l'expérience a été profitable, mais pour le prix qu'il a payé, je ne suis pas sûr que ça valait la peine, opine Michel Gratton, qui croit tout de même que Roy et Mulroney doivent prendre une partie du blâme pour le laxisme dont ils ont fait preuve au début du premier mandat conservateur. Mais Gratton souligne que c'est Roy qui a appelé la GRC, quand il a eu vent des malversations du député Michel Gravel.

«Je ne crois pas qu'il n'était pas fait pour cette job, parce que je crois que le système a besoin de gens aussi intégrés que lui», dit Bill Fox.

«C'est un cliché, sa naïveté, sa fai-

blesse, dit Charles McMillan. Au début, bien sûr, il manquait d'expérience. Mais Bernard est un joueur de défense qui joue pour gagner. Quand il ne reste que lui entre la rondelle et le but, il se bat comme un dechainé et peut être très robuste.»

Mario Bertrand garde une image de Bernard Roy comme chef de cabinet de Brian Mulroney: «Quand on faisait des rencontres privées à quatre, les deux premiers ministres et les deux chefs de cabinet, M. Bourassa arrivait avec un carton sur lequel il avait écrit trois notes dans l'ascenseur, moi j'avais une feuille bien tassée, Mulroney arrivait avec ses photographes et Bernard Roy arrivait avec ses trois grosses valises d'avocat pleines de documents...»

Meech: une blessure de plus

Bernard Roy a été de première importance dans la négociation de l'accord du lac Meech. Et l'échec de 1990 lui a laissé une autre blessure, lui qui possède dans son bureau un des dix originaux du défunt accord constitutionnel de 1987, signé par les 11 premiers ministres. La politique lui a aussi fait perdre un grand ami, Lucien Bouchard, à qui il n'a pas parlé depuis sa démission fracassante. La simple évocation de cet épisode lui serre la gorge. Il ne veut pas en parler. Ni Bouchard, d'ailleurs, qui a refusé notre demande d'entrevue à ce sujet.

Maintenant qu'il est retourné à la pratique du droit, qu'il siège sur de nombreux conseils d'administration (CN, Domtar, Metro, Imasco), et qu'il préside la nouvelle chambre de commerce — fusion du *Board of Trade* et de la Chambre de commerce — Bernard Roy, 52 ans, est toujours aussi étranger à l'univers politique, rempli de petites phrases et de tape à l'oeil. Mais il le connaît par coeur.

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
editorialiste en chef

Éditorial

De l'entente d'Ottawa aux incidents d'Oka

Le soir même où les premiers ministres et les dirigeants autochtones arrivaient à une entente ambitieuse, un incident opposait des policiers de la SQ et des Mohawks masqués à Oka.



Ce n'est pas un hasard. Mais un épisode de plus dans l'intifada menée par les Mohawks contre les autorités québécoises; et aussi contre toute forme de solution pacifique à leurs problèmes. Les Mohawks, sont en effet les seuls Canadiens, blancs ou autochtones, à avoir dénoncé l'entente avec autant de véhémence.

Cet incident, qui heureusement s'est terminé sans violence, ne devrait pas donner d'arguments aux Québécois qui s'opposent au principe d'auto-gouvernement consacré à Ottawa. Au contraire, cela montre à quel point nous avons besoin d'un cadre constitutionnel pour civiliser les rapports avec les autochtones et pour résoudre les problèmes une fois pour toutes.

L'entente à laquelle on s'est arrivés les premiers ministres et les Autochtones sur le principe de *self-government* est d'une portée considérable. Il faut saluer le courage de Robert Bourassa qui y a adhéré même si son geste sera impopulaire auprès de certains Québécois.

Les Québécois se méfient. D'une part parce qu'ils ont été plus qu'échaudés par la crise d'Oka et par la campagne médiatique des Cris contre Grande-Baleine. A cela s'ajoute le fait que la plupart des Québécois évaluent les négociations avec les au-

tochtones avec les mêmes critères qu'ils utilisent pour les rapports avec le reste du Canada. On mesure tout en gains et pertes pour le Québec et on en arrivera à voir toute concession de Bourassa comme un recul pour les Québécois francophones.

Il faut éviter d'appliquer cette grille nationaliste au cas des autochtones. Même si Ovide Mercredi a contribué à exacerber ces réflexes dans son martelage anti-québécois. Il est évident que si on rend justice aux autochtones, que l'on a parqués dans des réserves, on «perd» quelque chose. Et cela, il faut l'accepter: l'enjeu consiste à corriger le passé et à bâtir de nouveaux rapports avec les premières nations. Il ne s'agit ni d'un gain, ni d'une perte, mais d'un devoir. Nous avons une responsabilité envers les autochtones, qui n'a rien à voir avec les options politiques ou le statut du Québec.

Le *self-government* est la meilleure solution, malgré ses inconvénients et ses coûts, car elle rend justice aux premières nations et leur permet de s'affranchir de leur dépendance.

Le problème avec l'entente du 7 juillet, ce n'était pas les principes qui la sous-tendaient, mais sa naïveté, son flou qui aurait transformé le processus de changement en véritable fouillis, multiplié les recours aux tribunaux et finalement rien réglé. Le virage historique serait devenu un saut de bongo.

L'opposition du gouvernement québécois ne portait d'ailleurs pas sur les principes, mais sur les nombreuses zones grises. Robert Bourassa voulait que la notion d'auto-gouvernement soit mieux définie et que l'accession à ce troisième niveau de gouvernement soit balisée. L'entente de jeudi va dans ce sens: elle précise le droit inhérent à l'auto-détermination,

(développement culturel et économique, ressources); encadre les recours abusifs aux tribunaux dans la recherche d'un nouveau partage des pouvoirs; évite que cette entente ne réouvre les questions territoriales; assure une cohérence entre les lois que se donneront les premières nations et les lois existantes.

Malgré ces changements, Ovide Mercredi préserve l'essentiel de l'entente du 7 juillet. Il s'agit là de la plus importante victoire des autochtones dans l'histoire du Canada.

Pourquoi les Mohawks s'y opposent-ils? Parce que cela ne favorise pas leurs revendications territoriales, parce que, contrairement aux autres, ils ne veulent pas reconnaître leur appartenance au Canada. Mais surtout, parce que les lois amérindiennes ne pourront pas aller à l'encontre du droit existant. C'est une catastrophe pour la culture de petite pègre qui écrase la société mohawk.

Mais dans leur opposition à cette entente, les Mohawks s'isolent de l'ensemble des premières nations et des autres provinces qui ont signé l'entente. Ce n'est pas Robert Bourassa qui était la cible, hier, des accusations grossières du chef Billy Two-Rivers, mais Ovide Mercredi et les premiers ministres anglophones. Bienvenue au club!

Mais déjà, cette entente pourra avoir des prolongements concrets. Ovide Mercredi est maintenant notre allié constitutionnel. Hier, il a participé à la médiation dans les incidents d'Oka avec le ministre Ryan. Sa présence est souhaitable. On verra s'il peut contribuer à une solution.

Alain DUBUC

Un 2e acquittement qui fait réfléchir

Il y a eu l'acquittement du réalisateur Gilles Perron. Il y a maintenant l'acquittement du journaliste Benoit Proulx.

Deux personnes du monde de la communication. Deux personnes qui ont été parmi les plus durement traitées par les médias. Deux causes semblables. Deux meurtres: une épouse et une amie.



La Justice a exonéré Perron et Proulx. Dans l'opinion publique, il restera toujours des doutes avec lesquels devront vivre ces coupables d'hier, blanchis aujourd'hui.

Au plan juridique, ils sont libres. Au plan humain, ce doit être terrible de passer sa vie en se sentant pointé du doigt par des gens qui conserveront un soupçon, un scepticisme.

De là l'importance pour les procureurs de la Couronne de bien étoffer leurs dossiers criminels avant de porter des accusations de meurtre. De là l'importance pour les juges de première instance de faire preuve de la plus grande prudence et de la plus grande rigueur professionnelle lorsqu'ils s'adressent aux membres du jury qui doivent rendre la décision en cas de meurtre.

Le magistrat exerce sur ces 11 personnes non-initiales à l'appareil judiciaire un degré d'influence qu'il ne soupçonne peut-être même pas. De là la nécessité pour les médias de faire preuve de sobriété avant d'étaler tous les oui-dire, toutes les rumeurs, toutes les fausses preuves, tous les témoignages de tierces personnes dans une cause de meurtre.

Le jugement rendu par la Cour d'appel du Québec dans la cause de Benoit Proulx fait ressortir d'importantes erreurs commises du début à la fin du procès.

Un jugement qui fera époque. Un jugement que tous les magistrats auraient intérêt à lire et à méditer. Un jugement qui démontre la valeur et la solidité juridique des nouveaux juges Michel Proulx et Morris Fish. Un jugement qui dénote l'indépendance totale de juges responsables à l'égard d'un collègue. Un jugement qui valorise la Justice dans son ensemble. C'est le seul élément positif de toute cette saga judiciaire.

Claude MASSON

De Manhattan à Hollywood

L'affaire Woody Allen-Mia Farrow a fait le tour du monde. Elle ne laisse personne indifférent, soulève l'indignation ou suscite un curieux malaise.

Woody Allen reconnaît avoir une liaison amoureuse avec Soon-Yi, 21 ans, la fille adoptive de Mia Farrow, sa compagne depuis 12 ans et l'actrice principale de ses treize derniers films.



D'aucuns crient au scandale. D'autres condamnent cette forme d'inceste bien que l'étudiante ne soit pas sa fille légitime. De telles situations où un beau-père abuse de sa belle-fille se produisent malheureusement trop souvent. Mais cette fois-ci, ce fait de société provoque désarroi, incrédulité et un malaise persistant et dérangeant chez les admirateurs de l'artiste.

Les fantasmes de Woody Allen ont pourtant donné lieu à de grands films, y compris ceux où il a traité des relations entre de très jeunes filles et des hommes d'âge mur. Tant que c'était du cinéma, on applaudissait ce petit homme gringalet qui jouait ou figurait immanquablement dans presque toutes ses oeuvres cinématographiques.

Mais voici que l'idole des intellectuels se comporte dans sa vie privée comme à l'écran. Pire encore, sa vie personnelle ressemble au scénario de son prochain film, *«Husbands and Wives»*, qui sera présenté au gala de clôture du *Festival of Festivals* de Toronto. Il y interprète le rôle d'un professeur d'université d'âge mur amoureux de l'une de ses étudiantes de 19 ans. La s'arrête la similitude.

Peu importe qu'il ne l'ait pas adoptée légalement, qu'ils n'aient jamais cohabité jusqu'à leur récente rencontre amoureuse -le couple Allen-Farrow a toujours vécu dans des appartements séparés- la chose est difficilement acceptable en dehors de l'écran. En Amérique comme ailleurs. Que l'amoureux transi soit un génie ou non. Qu'on s'inspire d'une morale traditionnelle ou de principes moins rigides. Le mythe du vieil oncle voyeur ou vicieux a toujours été détestable.

Mais plus pernicieuse que ce premier scandale, c'est cette autre histoire d'abus sexuel à l'endroit de sa fille adoptive de sept ans dont Mia Farrow accuse Woody Allen tout en contestant devant la Justice la demande de garde qu'il a faite pour trois des 11 enfants.

Que penser de ce sombre et triste drame? Que les médias charrient? Que la réalité dépasse la fiction? Que Woody Allen est un salaud? Que les accusations envers lui reflètent surtout les dérèglements du système judiciaire américain? Tout ça, oui, si on veut.

Cependant cette «affaire» a fait une victime. La jeune fille. Qui, si elle n'est pas blessée par sa relation avec Woody Allen, le sera par le bruit qui entoure l'histoire. Et qui ne pourra pas écrire de scénario pour évacuer ses fantasmes et ses traumatismes. Ne serait-ce pas ça la leçon de «l'affaire»? **Claudette TOUGAS**



Gil AD 22/9/92

DROITS RESERVES

Il n'est pas certain que le nouveau Sénat serait dépourvu d'efficacité

MARCEL ADAM

■ Réformer après cent vingt-cinq ans un Parlement fédéral c'est un peu comme modifier en plein vol le gouvernail de direction d'un avion: le risque est grand que ce bricolage s'avère désastreux.

C'est en effet à un dangereux bricolage de ce genre que s'est adonnée la conférence constitutionnelle en reformant le Sénat à la sauvette, pour satisfaire à un dead-line artificiel et des préoccupations qui ont plus à faire avec leur survie politique de ces politiciens qu'avec celle du pays.



Il est d'autant plus difficile de prévoir les conséquences de cette réforme qu'elle est inusitée. Aucune autre fédération moderne ne possède en effet un parlement de ce genre pouvant nous servir de référence.

A première ce changement ne serait pas une mauvaise affaire pour le Québec. En plus de donner au Sénat un droit de veto aux sénateurs francophones en matière de langue et de culture, il garantirait en permanence à notre province un plancher de vingt-cinq pour cent des mem-

bres dans les deux Chambres combinées.

Ce n'est pas rien pour un peuple en décroissance démographique qui redoute les conséquences de sa minorisation au pouvoir central, puisqu'il serait de la sorte assuré de toujours y conserver son poids actuel.

Mais il s'en trouve qui, ne considérant que l'apparence des choses, se scandalisent du fait que le Québec se retrouverait, comme toutes les autres provinces, avec seulement six sénateurs plutôt que vingt-quatre. Peu importe que l'addition à sa députation des Communes des dix-huit sièges perdus au Sénat ne changerait rien à son poids politique à Ottawa.

C'est le fait que le Québec ne pèse pas plus lourd au Sénat que l'Île-du-Prince-Édouard qui provoque chez eux une montée de bile. Ils y voient un symbole inacceptable pour les Québécois.

Plutôt que de s'enfermer dans les fleurs du tapis, mieux vaudrait essayer de présenter les choses telles qu'elles sont afin que le public en ait une juste perception et ne fasse pas des symboles de tout et de rien.

Si le Québec devait trouver son compte dans cette réforme, quels seraient ses effets sur le fonctionnement des institutions fédérales?

Ce Sénat serait doté de beaucoup moins de pouvoirs que la Chambre Haute actuelle. Cela afin d'assurer la suprématie des

Communes. Serait-il pour autant aussi peu efficace que beaucoup le prétendent, les uns pour s'en réjouir, les autres pour le déplorer?

J'en doute. D'abord on sait qu'il jouirait d'un droit de veto sur les projets de loi taxant les richesses naturelles.

(Un droit de censure bien mal avisé. D'une part parce qu'il n'est pas plus sage de modifier la constitution pour empêcher un type de législation que ce l'est de faire une loi générale pour résoudre un cas particulier; d'autre part parce que c'est imprudent de ligoter constitutionnellement le gouvernement national en un domaine où des circonstances exceptionnelles il devrait pouvoir légiférer dans l'intérêt général.)

Ensuite il serait en mesure d'empêcher le gouvernement fédéral d'agir arbitrairement ou à mauvais escient en alertant l'opinion publique et en forçant le gouvernement à écouter ses objections à une loi. Parce que le rejet d'une législation donnerait lieu à la tenue d'une réunion extraordinaire des Communes et du Sénat, pour éviter un délai et un grand débat national le gouvernement serait forcé de légiférer en prenant davantage en compte les représentations des sénateurs contestataires. Peut-être même de consulter préalablement le Sénat pour prévenir les coups.

Les membres élus de ce Sénat auraient un poids politique con-

siderable, étant seulement six à se partager les suffrages de la province qu'ils représenteraient. Or, n'exerçant que le rôle négatif de censeurs des Communes, ils pourraient exiger avec le temps que le Sénat ait des pouvoirs plus étendus.

Par ailleurs, ce Sénat affaibli pourrait le devenir davantage si son peu de pouvoirs dissuadait les personnes de calibre de s'y faire élire.

A ce propos il faut dire un mot de l'incongruité d'un Sénat qui serait formé de sénateurs élus par le peuple et de sénateurs désignés par la législature provinciale. Les premiers étant des politiciens prenant conseil de leur conscience, les seconds agissant comme des diplomates sur les ordres de leur gouvernement.

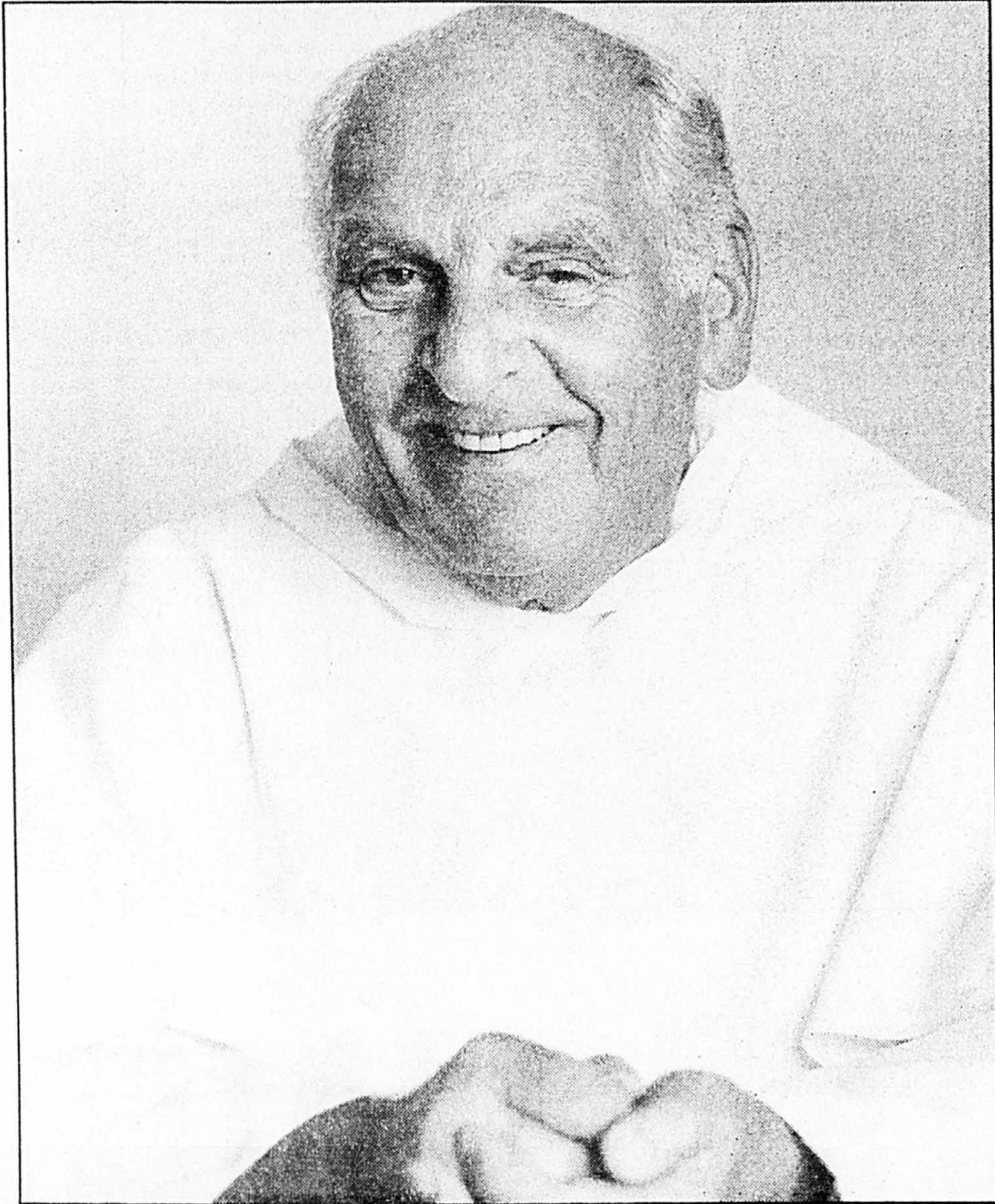
Il en est ainsi parce que Robert Bourassa a réclamé et obtenu que le Québec ait des sénateurs-délégués afin d'entendre les pouvoirs du gouvernement québécois et lui obtenir un droit de veto en matière de langue et de culture.

Ce mode de désignation serait une régression au plan démocratique et ferait mentir les prétentions d'un pouvoir qui, à cet égard, aime se pincer les bretelles d'autosatisfaction.

Il s'agit d'un manque de confiance dans le peuple et les Québécois devraient exiger que les sénateurs soient comme les autres élus au suffrage universel.

Le père Marcel-Marie Desmarais, 60 ans de prêtrise et de prédication

« Ne choisis surtout pas une carrière où tu auras à parler en public », lui avait dit son professeur



Le père Marcel-Marie Desmarais : « L'essentiel, c'est le ciel! »

JULES BÉLIVEAU



On dirait que tu as toujours une patate chaude dans la bouche...

Deux ans plus tard, le jeune Desmarais terminait en même temps sa dernière année du cours classique et sa première année d'étude de la médecine. Rien ne semblait alors le destiner à la prêtrise et encore moins à la vie dominicaine — lui qui, de toute façon, venait à peine d'apprendre qu'il existait une communauté de fils de saint Dominique au Canada. Mais l'étudiant conservait à l'intérieur de lui, comme une plaie vive, le souvenir du conseil que lui avait donné son professeur de rhétorique. Et il se répétait à l'occasion — dans les mots qu'il utilisait à cette époque, tient-il aujourd'hui à préciser : « Mon maudit, je vais te montrer! »

Le père Marcel-Marie Desmarais célèbre cette année le soixantième anniversaire de son ordination à la prêtrise et ses 60 ans de prédication. On ne risque guère de se tromper en affirmant que, grâce à ses fameuses « Capsules d'optimisme » et autres « Capsules d'espérance » et à son inoubliable slogan « L'essentiel, c'est le ciel », il demeure encore aujourd'hui le religieux dominicain le plus connu de tout le Québec.

Le croira-t-on? Rien n'a probablement été facile pour cet homme aujourd'hui âgé de 84 ans. Un confrère dominicain, le père Edmond Robillard, le laissait deviner en 1986 en lui rendant hommage pour l'obtention d'un prix que venait de lui décerner l'Académie française pour son livre *La Magie du passé* publié l'année précédente chez Leméac. « Ce que j'ai noté chez lui, dès le premier jour, disait-il, était le caractère extrêmement construit et volontaire de son oeuvre. Chez lui, aucune spontanéité ou presque. Il devenait tout rouge et confus à la première question imprévue, bafouillait, mais promettait une réponse pour le lendemain, et quand cette réponse venait, elle était fouillée, laborieuse, généreuse. »

La méthode de Démosthène

Pour surmonter ses difficultés d'élocution, le père Desmarais, comme il le raconte lui-même, s'est d'abord essayé très sérieusement avec la méthode de Démosthène, se frottant des cailloux dans la bouche et s'efforçant d'articuler le mieux possible. Mais la conclusion s'est rapidement imposée d'elle-même : « Au bout de deux minutes, j'avais la bouche pleine de sang. Le truc de Démosthène, ça ne marche pas! »

N'abandonnant pas la partie, le père Desmarais s'est tourné vers des méthodes moins douloureuses mais également exigeantes : il a repris ses exercices avec un crayon fiché en travers de la bouche; et, étudiant à Paris, il a suivi des cours d'élocution auprès d'un célèbre acteur de la Comédie française.

Le « grand timide » décrit par le père Robillard en est ainsi venu à pouvoir entreprendre une longue carrière d'animateur d'émissions de radio et de télévision et de prédicateur aussi bien au Québec que — ce qui sera une surprise pour plusieurs — au Brésil.

En fait, la liste des émissions radiophoniques auxquelles a participé le père Desmarais comme intervenant principal nous reporte aussi loin qu'au début des années 1940. Il y eut d'abord « L'heure dominicale » à Radio-Canada de 1942 à 1944. Puis — après ses quelques années passées au Brésil à titre de missionnaire — on a retrouvé le père Desmarais à CKAC, à Radio-Canada, à CJMS, à CKVL et sur les ondes de plusieurs autres stations radiophoniques, dans des émissions telles que « L'amour à l'âge atomique », « Le coeur et ses trésors », « La vie en rose », « Fatima », « Le message de Lourdes », « La clinique du coeur » (1000 émissions avec Roger Baulu), « Répondez-moi, s'il vous plaît », « Capsules d'optimisme », « Coeur atout », « Le train du bonheur » et « Le père Desmarais se raconte ».

Et celui qui n'était pas « écrivain par vocation » a écrit également une quantité presque incroyable de publications. Au Canada, le père Desmarais a publié près d'une quarantaine de livres. Il a publié également des ouvrages au Brésil (20 titres), ou ses *Capsules d'optimisme* sont devenues *Pilulas de optimismo*, de même qu'en France, aux États-Unis, en Argentine, aux Pays-Bas, au Japon, au Chili, en Italie et au Portugal. Au total, estimait-il en 1986, plus de 2 600 000 exemplaires de ses volumes étaient en circulation dans tous ces pays.

Des « saints parents »

Le père Desmarais parle avec une admiration sans bornes de ses parents, Charles Desmarais et Rose Mayer, dont il souhaite d'ailleurs la canonisation « parce qu'ils ont mené une vie ordinaire dans un esprit évangélique extraordinaire » et « parce qu'ils ont tout donné à leurs dix enfants ».

C'est avec des mots émouvants que le célèbre prédicateur évoque à la fois le moment le plus dramatique de sa vie et « le plus beau sermon sur les fins dernières » qu'il ait jamais entendu. « C'était un soir d'automne, racontait-il, j'avais à cette époque dix ou 11 ans, j'étais allé chercher mon père de l'autre côté de la rivière des Prairies, à Montréal, après sa journée de travail, pour le ramener chez nous à Saint-Vincent-de-Paul. Il faisait très noir, il pleuvait et il ventait. Nous étions dans une petite chaloupe. A un moment donné, alors que nous étions au milieu de la rivière et que les vagues commençaient à entrer dans notre

barque, mon père a dit : « Marcel, je ne sais plus où est le bord!... On va dire notre Acte de contrition. »

C'est plusieurs années plus tard, précisément en 1944, lorsque ses supérieurs religieux lui ont commandé d'aller ouvrir une mission au Brésil avec deux autres prêtres dominicains, que le père Desmarais a mesuré toute la grandeur du coeur de sa mère en même temps que son grand bon sens. « Je devais annoncer mon départ prochain à mes parents, qui étaient déjà âgés et que j'étais sûr de ne plus jamais revoir sur terre. J'ai commencé par leur parler des mérites d'un missionnaire qui rejaillissent sur ses parents et par leur dire toutes sortes de belles choses vraies, surnaturelles, mais qui n'avaient pas l'air de les convaincre beaucoup. Alors, comme saint Thomas d'Aquin dans ses articles, j'en suis venu aux arguments de raison. J'ai dit à mes parents : « Papa, maman, vous savez, je pars comme supérieur. Alors je vais être vicaire provincial, ce qui me donne droit au titre de Très Révérend Père. » Ma chère maman, qui était une personne de foi, a dit : « Vicaire provincial, Très Révérend Père... crotte! » Elle qui nous avait toujours empêchés de dire des mots sales. Pauvre maman! »

« Amener des gens au ciel »

Bien qu'il ait acquis une popularité inespérée à Sao Paulo, où il n'a pas tardé à attirer des foules très nombreuses à toutes ses conférences et à « faire des malheurs » à la radio, le père Desmarais a été rappelé à Montréal au bout de seulement trois ans. Mais il ne cache pas que ce séjour au Brésil, et surtout les six premiers mois de cet épisode de sa vie passé loin des siens, ont été le plus grand sacrifice de toute son existence.

Le père Desmarais souligne toutefois qu'il ne se serait jamais permis de s'opposer à la volonté de ses supérieurs. « Je n'aurais jamais pu prêcher sur l'obéissance jusqu'à la fin de ma vie », dit-il.

Le sens du devoir, l'acharnement au travail, un optimisme certain, un humour communicatif et la simplicité du langage — lui qui est pourtant docteur en philosophie, docteur en théologie, qui a étudié à l'Angelicum de Rome, à la Sorbonne et à l'Institut catholique de Paris — caractérisent bien ce frère prêcheur. Quelqu'un a déjà fait remarquer que sa prédication n'était certainement pas dominicaine. La réaction du père Desmarais ne s'est pas fait attendre : « Dans ce cas-là, la prédication de Jésus dans l'Évangile n'était pas une prédication dominicaine! »

S'il a sans doute déjà souffert de commentaires désobligeants, le père Desmarais le laisse peu paraître. Il ne cache pas, par ailleurs, sa joie d'être un jour entré chez les dominicains. « J'aime l'esprit dominicain à la folie! » lance-t-il. Et il dit au sujet de son ministère de prêtre et de prédicateur : « La grande inspiration au sujet de tout ce que j'ai fait, c'est, je crois, que le Seigneur comptait sur moi pour amener des gens au ciel. »



Lysiane Gagnon

Un Sénat insatisfaisant

Ce n'est pas d'hier que Robert Bourassa est obsédé par la peur que le poids relatif du Québec ne diminue à la Chambre des communes.

L'accord provisoire sur le Sénat m'a remis en mémoire une entrevue avec son bras droit Jean-Claude Rivest. C'était il y a quelques années, au café du parlement à Québec. Commentant le nationalisme croissant des députés libéraux, M. Rivest s'était mis à épiloguer assez sombrement sur l'avenir. Le déclin de la natalité l'inquiétait. L'immigration aussi. Si Lise Payette l'avait entendu, elle en aurait fait la vedette de son film « Disparaitre ». A un moment donné, il m'a dit, l'air soucieux : « Il se pourrait bien qu'un jour le poids du Québec à Ottawa tombe en-dessous de 25 p. cent. »

Cette conversation m'avait frappée car les propos de M. Rivest tranchaient, par leur pessimisme, avec le style désinvolte qui lui est coutumier. Je m'étais dit que sur ce point comme sur bien d'autres, M. Rivest devait refléter les perceptions de son patron et ami.

Tout récemment, la même obsession concernant la représentation aux Communes réapparaissait dans le compte-rendu qu'on m'a fait d'une conversation entre M. Bourassa et un représentant du fédéral, conversation qui a eu lieu peu avant l'accord du 7 juillet entre les premiers ministres anglophones. Interrogé sur le principe du Sénat égal, M. Bourassa aurait répliqué en disant en substance que le Québec ne pouvait pas perdre de sièges à la fois au Sénat et aux Communes.

Cette remarque a manifestement orienté les discussions. Les sept premiers ministres ont cru répondre aux inquiétudes de M. Bourassa en s'entendant sur l'octroi de quelques députés additionnels aux provinces qui perdaient le plus avec un Sénat égal. Ce n'était pas suffisant, comme on l'a vu par la levée de boucliers déchaînée au Québec l'inepte proposition du 7 juillet. Mais les propositions subséquentes allaient s'inscrire dans la même trajectoire.

Peu après, certainement avec la bénédiction de M. Bourassa, Frank McKenna sortit du chapeau une solution de compromis de même type, qui ouvrait la porte à l'inclusion du plancher de 25 p. cent. Pour obtenir cela, M. Bourassa était prêt à souscrire au concept inacceptable de l'égalité des provinces au Sénat.

Les inquiétudes démographiques de M. Bourassa s'inspirent d'un nationalisme traditionnel et défensif. (Rien à voir avec le nationalisme d'affirmation qui a engendré le mouvement indépendantiste.) Il s'agit plutôt de multiplier les barrières, les protections, les assurances, le tout alimentant les sentiments de peur et d'insécurité culturelle qui agissent depuis si longtemps comme autant de facteurs débilissants sur la mentalité québécoise.

Car enfin, s'il est vrai que ce plancher de 25 p. cent est un gain net pour le Québec, valait-il vraiment qu'on l'échange contre l'horreur que représente le Sénat égal? Et n'est-ce pas une victoire équivoque? Cette assurance tout-risque, qui va contre le principe de la représentation démocratique, à quelque chose de desuet, qui évoque les anciens « comtes protégés » anglophones des Cantons de l'Est que les Québécois ont abolis il y a vingt ans en toute bonne conscience et avec raison.

Cela en tout cas va mettre le feu aux poudres en Colombie britannique et en Alberta (la région promise à la plus forte expansion démographique). Ce 25 p. cent tant voulu par M. Bourassa risque de lui revenir comme un boomerang et de compromettre les chances que les électeurs de l'Ouest entérinent un accord global (à supposer évidemment que ces messieurs finissent par en concocter un). La formule rationnelle et démocratique du Sénat équitable aurait été plus facile à vendre, dans l'Ouest comme partout ailleurs y compris au Québec, que cette histoire de sièges réservés qui sera vu au Canada anglais comme le symbole concret et frappant des « privilèges » réclamés par le Québec.

Mais un Sénat équitable aurait été trop simple, trop limpide pour M. Bourassa. L'accord provisoire actuel est dans son genre : c'est un compromis improvisé, fait d'éléments disparates arbitrairement greffés les uns aux autres, un échafaudage sans logique interne, irrationnel et compliqué, assez embrouillé pour que personne ne puisse s'en faire une idée claire, expurgée de tout ce qui pourrait donner lieu à une mobilisation spontanée; une tentative de concilier deux visions contradictoires qui finalement, voulant plaire à tous, ne plaira à personne. Tout comme la loi 22 et la loi 178, cet accord provisoire sur le Sénat ne fera d'heureux nulle part.

* * *

Ce sénat biscornu dessiné sur le coin d'une table par des politiciens pressés présente énormément de problèmes tant pour le Québec et la francophonie que pour les institutions fédérales elles-mêmes.

Ses pouvoirs sont réduits par rapport à la formule du 7 juillet, certes, mais les sénateurs gardent un pouvoir de « nuisance » considérable. La majorité simple (plutôt que 60 p. cent) suffira pour interrompre le processus législatif et convoquer l'assemblée conjointe du Sénat et des Communes, au cours de laquelle le gouvernement représentant la majorité des citoyens pourrait fort bien être défait par une coalition de sénateurs représentant une minorité de citoyens, pour peu qu'il s'agisse d'un gouvernement minoritaire ou dont la majorité en Chambre ne serait pas assez élevée. (Certains calculs établissent à 22 sièges la majorité gouvernementale requise pour éviter le veto de l'assemblée conjointe; or, depuis 1962, il y a eu sept gouvernements dont la majorité était inférieure à 22 sièges.)

Le compromis actuel réduit le pouvoir de blocage du Sénat, mais lui en accorde de nouveaux, comme le pouvoir d'initier des législations et de ratifier les nominations fédérales. C'est donc un Sénat dominé par les régions périphériques, où les francophones seront absolument marginalisés, qui aura la main haute sur la nomination des présidents du CRTC, de Radio-Canada, de tous les organismes où l'on pratique l'alternance linguistique et où les Québécois ont toujours eu, depuis Trudeau, leur juste part.

Même sous l'angle purement défensif privilégié par M. Bourassa, par exemple la double majorité requise dans les domaines linguistique et culturel, la protection est aléatoire : va-t-il falloir des tests génétiques pour déterminer ce qu'est un sénateur « francophone »? Qui dit que les Québécois et les francophones des autres provinces ont toujours les mêmes intérêts? Cette règle pourra en outre jouer contre les français puisque l'autre majorité pourra bloquer des projets avantageux pour les francophones.

Et tout cela sera à jamais coulé dans le béton, car le droit de veto accordé à toutes les provinces empêchera les générations futures de changer quoique ce soit à l'institution que les politiciens de 1992 leur auront imprudemment léguée.

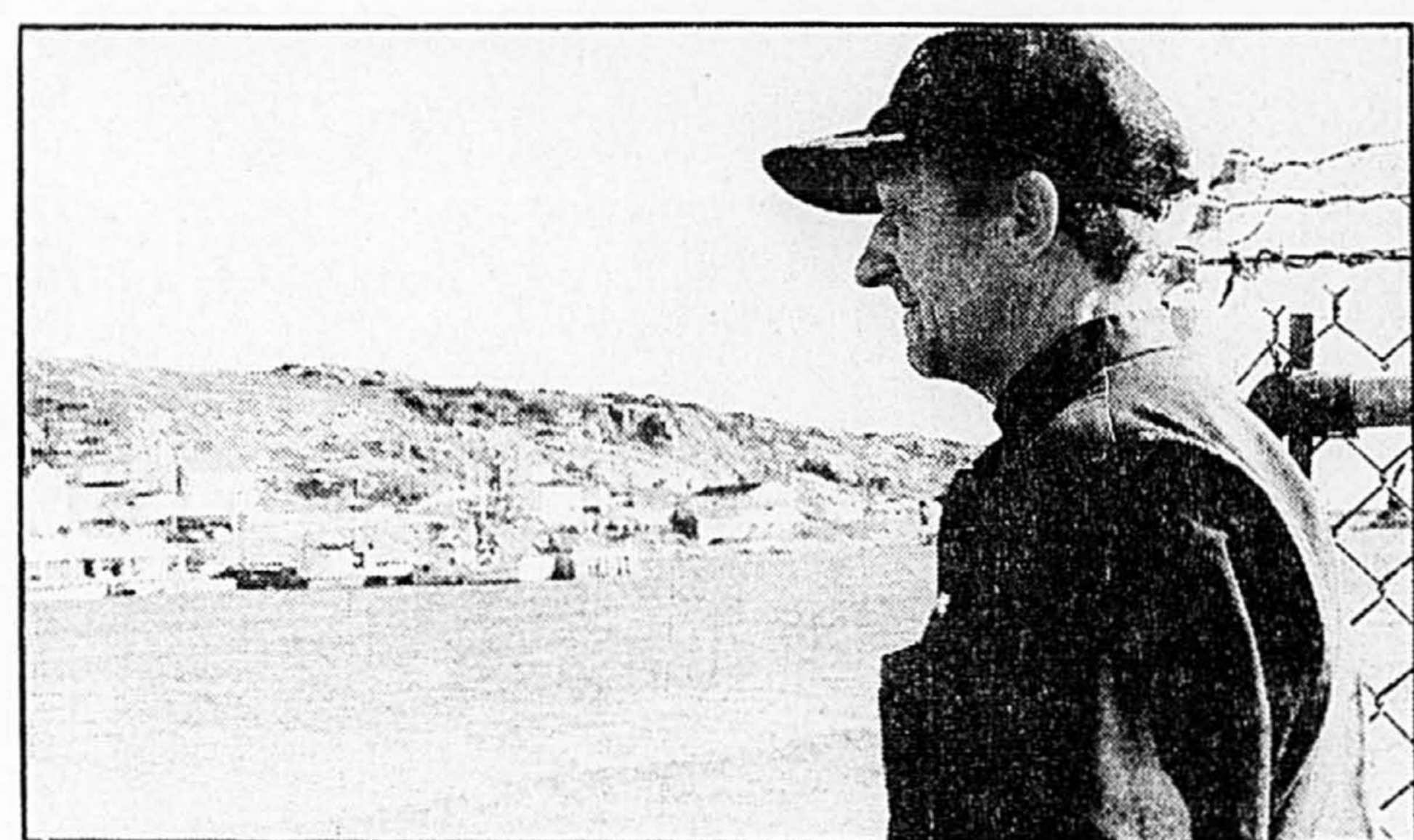
TERRE-NEUVE,



Comme les «bobbies» de Londres, les policiers de Saint John's n'ont pas encore remplacé la matraque par le revolver. PHOTO RAY FENNELY



Un pêcheur de Lourdes exhibe ses homards, une des rares espèces que l'on trouve encore à Terre-Neuve, tandis qu'un autre, vétérinaire pêcheur, Jack Troake, (photo du bas) scrute la mer de Twillingate qui ne lui fournit plus de poissons. PHOTOS CLEMENT ALLARD ET USA WALTERS



GERALD LEBLANC, envoyé spécial La Presse

venir une lointaine banlieue de Toronto, dit Leslie Harris, revenant d'un week-end sur l'île de Fogo — «les gens se promenaient comme s'ils avaient perdu leur âme».

Fils de pêcheurs, établis sur le «Rock» depuis le XVIII^e siècle, Leslie Harris est historien et fut président de l'université Memorial. C'est à ce titre qu'il présida la commission d'enquête sur l'état de la ressource halieutique.

Son rapport, rendu public en 1989 et alors qualifié de «démentiel» par le ministre John Crosbie, parlait de «surpêche, déclin des espèces, danger d'extinction et urgence d'une action énergique». Rien ne fut fait et le présent moratoire arrive trop tard.

«Il ne reste que 70 000 tonnes de morue du nord (il y en avait 2,5 millions de tonnes en 1962). Il s'agit de grands adolescents, provenant de la reproduction de 1987, qui n'atteindront la maturité qu'en 1996. Reprendre la pêche dans deux ans serait une stratégie suicidaire: en quelques mois la ressource serait à nouveau épuisée, à tout jamais cette fois», explique M. Harris.

Une province sur le B.S.

Le portrait économique est vraiment sombre, avec des statistiques accablantes: 21,3 p. cent de chômage, en juillet. Et voici que les gens non touchés par le moratoire (seulement 19 000 des 40 000 personnes vivant de la pêche reçoivent les compensations d'Ottawa) n'arrivent même plus à faire leurs courses. C'est le cas notamment sur la côte Ouest, le long du golfe, où le taux de chômage dépasse les 90 p. cent en hiver.

Les compensations — nécessaires mais corrosives, disent les observateurs — viennent encore accroître la dépendance à l'endroit du gouvernement fédéral. «Nous sommes dans une pire situation qu'en 1930 (Terre-Neuve redevint alors colonie britannique pour éviter la faillite), alors que nous avions au moins du poisson. C'est le «filet social canadien» qui empêche de saisir la gravité du drame et de réagir», explique Leslie Harris.

Statistique Canada vient de révéler que Terre-Neuve remporte haut la main le championnat de la dépendance: sur chaque dollar de revenu près de 40 cents y proviennent du gouvernement (allocations familiales, assurances-chômage, pensions de vieillesse...). C'est 22 cents au Québec et 16 cents en Ontario.

«Nous sommes comme les Américains. Mieux, comme un toxicomane qui oublie tout quand il voit arriver son fournisseur. Notre pusher à nous c'est le Canada de qui nous avons reçu, l'an dernier, 2,5 milliards de plus que ce nous lui avons donné», dit Cabot Martin, le leader des artisans de la pêche côtière.

«Nous sommes devenus un gros Gaspé, incapables d'admettre que la confédération n'a pas fonctionné pour nous, incapables de nous rebeller contre le «pusher» qui nous a mis dans le trou», dit ce bouillant fils de ministre anglican.

Un mauvais gerant

Le recteur d'université (Leslie Harris), l'organisateur communautaire (Cabot Martin) et le vétérinaire pêcheur (Jack Troake) tiennent le même langage: c'est la faute du gerant, le gouvernement fédéral, si l'on a épuisé la ressource.

«Ils ont ruiné mon pays et je n'ai pas honte d'aller chercher les chèques de compensation», dira Jack Troake. «Ce sont eux (le gouvernement fédéral) qui avaient l'expertise et les moyens de gérer la ressource. Ils ont laissé les étrangers et les nôtres abuser et détruire notre gagne-pain. Ils ne m'achèteront pas ni ne me forceront de quitter le pays de mes ancêtres», ajoute Gary Troake, qui pêche avec son père depuis une douzaine d'années.

L'avenir semble cependant complé-

L'exode de la morue sonne le glas d'une nation

L'AUTRE SOCIÉTÉ DISTINCTE

tement bouché dans ce pays, né de la pêche et en vivant depuis 400 ans. A Twillingate, j'ai vu des gens sécher et saler du capelan, pour les gens du tiers-monde. C'est le cas notamment sur la côte Ouest, le long du golfe, où le taux de chômage dépasse les 90 p. cent en hiver.

A Twillingate encore, Jack et son fils m'ont montré d'anciennes maisons de pêcheurs achetées par des gens de Toronto, qui viennent passer l'été dans ce havre de paix, loin de la pollution et des maux qui viennent avec la richesse.

Parlant de richesse et de pauvreté, cette dernière est souvent masquée par la beauté du paysage — on est tenté de vous entendre parler de notre pauvreté pittoresque, à dit une femme de pêcheur — et la débrouillardise campagnarde. On sale et congèle son pois-

son, son phoque, ses lièvres, son caribou ou son orignal. On bâtit et répare soi-même sa maison, souvent en clan, et l'on s'approvisionne soi-même en bois de chauffage. On est loin des taudis et de la violence des grandes villes.

«Il est difficile de faire des corvées pour construire des réfrigérateurs et des télévisions que tous les autres gagnent de la vie moderne», dira Jack Troake, le pêcheur philosophe. «On est habitué de dire que ça ira, pour le temps comme pour la vie. On est trop fataliste pour nous révolter.»

Leslie Harris explique que les Terre-Neuviens ont été fabriqués dans le moule anglais (l'ordre, la paix, le bon gouvernement), bien loin du modèle américain (la vie, la liberté et la poursuite du bonheur). «C'est pourquoi le mécontentement ne se traduit pas en violence à Terre-Neuve, du moins pas encore.»

Rien à l'horizon

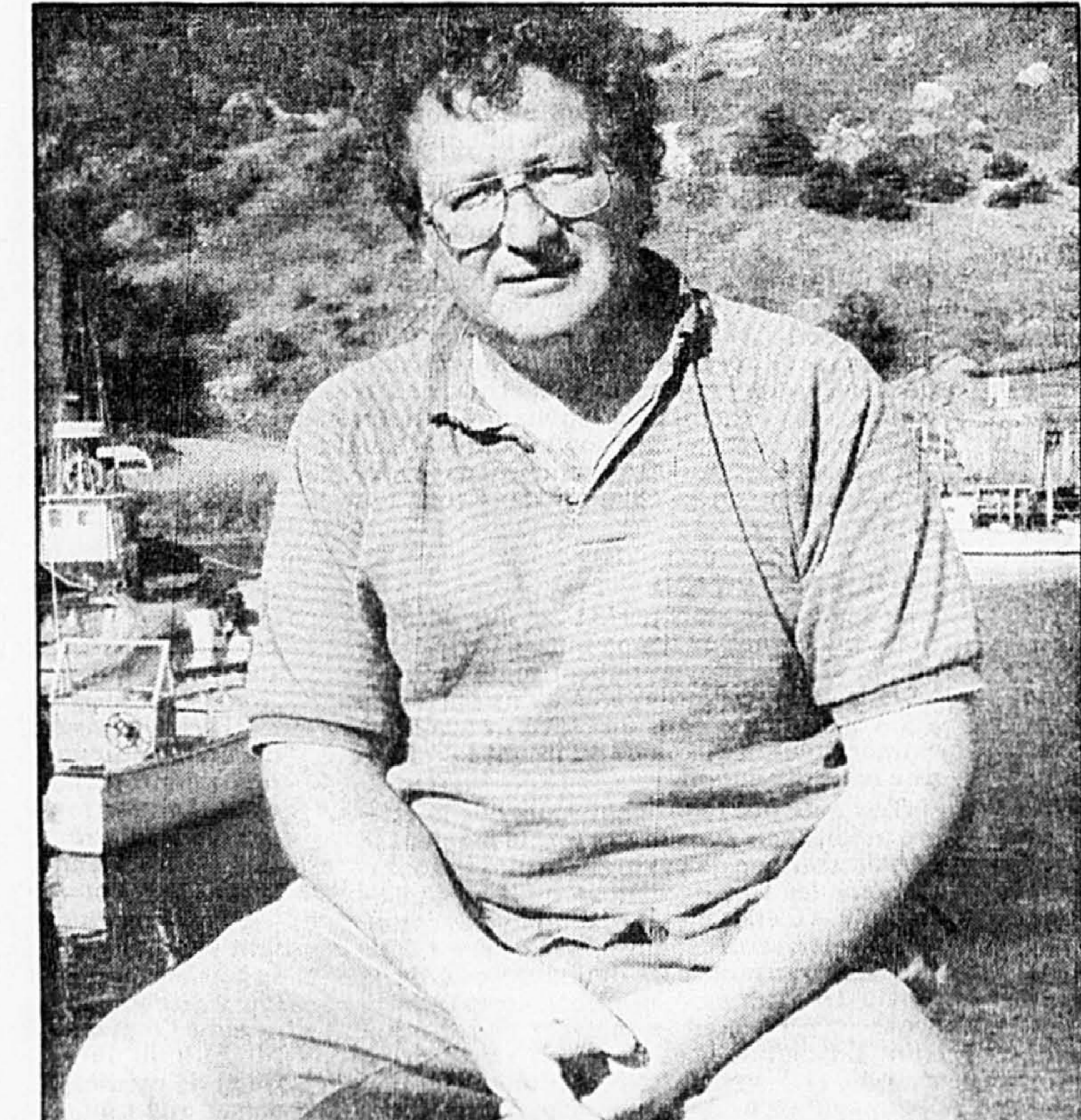
Quand on lui demande ce qu'il faudrait faire pour sortir de la détresse, Leslie Harris hésite, secoue la tête, et finit par répondre: «Prior que la morue revienne et que nous ayons alors la sagesse de ne pas la faire disparaître une seconde fois.» (Cherchez d'abord le royaume de Dieu, dit la devise du pays.)

Plus jeune et plus «américain», Cabot Martin estime que le choix est maintenant entre l'émigration et la bataille pour retrouver sa dignité. «Des communautés disparaîtront et les jeunes quitteront, avant peut-être que nous ayons eu le temps de réparer nos erreurs.»

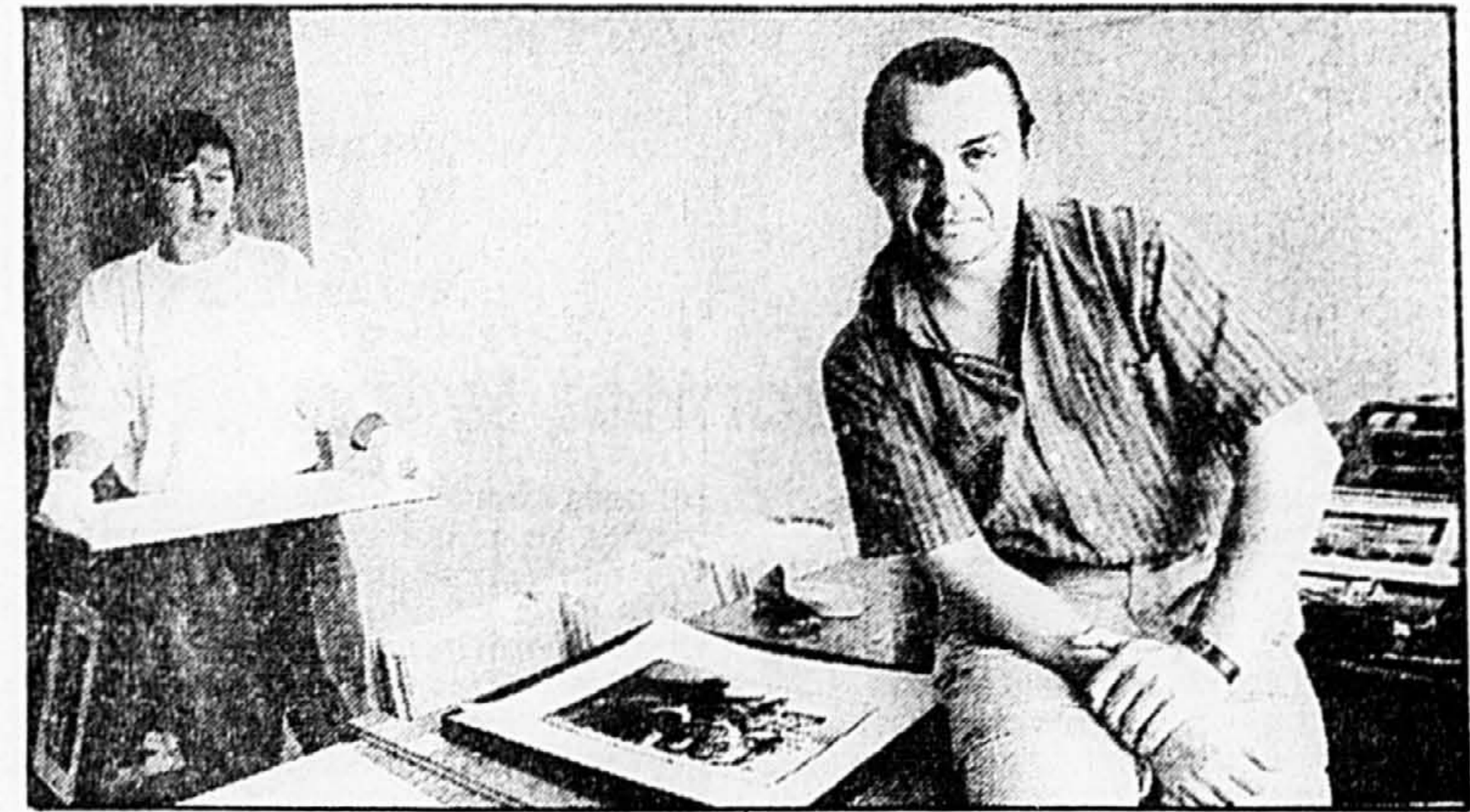
En annonçant l'imposition du moratoire, le ministre John Crosbie avait évoqué la venue de transformations majeures. «L'industrie des pêcheries ne se suffit plus à Terre-Neuve. Elle est maintenue artificiellement par un régime d'assurance-chômage qu'on a forgé de toutes les façons pour soutenir la pêche.»

En décembre, les 19 000 bénéficiaires des compensations versées durant le moratoire (de 200\$ à 400\$ par semaine) devront faire des choix: «Des communautés disparaîtront et les jeunes quitteront, avant peut-être que nous ayons eu le temps de réparer nos erreurs.»

C'est en somme le glas d'une nation, forgée depuis 400 ans, que sonne l'exode de la morue. Ce peuple du rocher, qui neure sa morue nourricière, est peu connu des Québécois, les voisins de l'autre société distincte du Canada.



Cabot Martin se demande s'il n'est pas déjà trop tard pour sauver les petites communautés côtières comme celle de Quidi Vidi. PHOTO RAY FENNELY



En noir et blanc ou en couleur, les Pepsis et les Newfies ont beaucoup en commun, comme l'a constaté le photographe Ray Fenelly. PHOTO LAMONTE JAMES

Terre-Neuve fut un pays bien avant le Québec

«Inuances — Gens ordinaires, photos extraordinaires.» C'est le beau titre d'une exposition qui ouvrira le 10 septembre, simultanément à Québec et Saint John's, les capitales des deux provinces distinctes du Canada.

Ray Fenelly et Greg Locke, deux jeunes photographes de Terre-Neuve, ont invité des photographes du Québec, dont Bernard Brault de La Presse, à venir voir les Newfies pendant qu'ils visiteraient les Pepsis.

Au-delà des combats politiques, de Churchill Falls à la société distincte, des langues et des préjugés, le commando de la caméra a décelé une grande parenté entre les voisins de l'Est.

«Il y a cinq sortes de monde au Canada: les autochtones, les Québécois, les Terre-Neuviens, les immigrants et les Canadiens», conclut Ray Fenelly. «La pluie acide qui a tué les crabes et les chalutiers qui ont fait disparaître la morue, c'est la même chose. Sauf pour en pierre à Québec, les deux capitales sont le produit de la même cupidité coloniale», ajoute Greg Locke, qui m'accoste en disant: «Ainsi vous visitez notre tragique province.» C'est extraordinaire comme les Ter-

restes demandent chaque année l'asile à leur arrivée à l'aéroport de Gander, mais Terre-Neuve n'est qu'un lieu de passage pour la plupart d'entre eux. En 1989, le gouvernement provincial, qui ne pouvait payer l'aide sociale aux réfugiés, a offert 200\$ et un billet aller-retour avec le CN à 2000 Bulgares, qui ont presque tous retourné à Toronto. (En constant déficit migratoire Terre-Neuve compte 568 474 habitants.)

Nationalisme souterrain

A Saint John's, sur la rue Water qui borde le port et où l'on faisait des affaires en 1627, on trouve une plaque rappelant que Sir Humphrey, un ancien propriétaire de Terre-Neuve en 1583, vingt-cinq ans avant la fondation de Québec par Champlain.

C'était le 24 juin: le port, la capitale, les cathédrales anglicane et catholique ont tous pris le nom du saint patron dont la fête est jour férié à Terre-Neuve. C'est la fête de la découverte. Une fête provinciale? Non, une fête terre-neuvienne, ont répondu tous ceux à qui j'ai posé la question.

Et le premier juillet n'est pas d'abord la fête du Canada mais la fête du souvenir, de la centaine de Terre-

s'est finalement trompé puisque le français est en train de renaitre ici», me dit l'Acadien-Terre-Neuvien.

(A Stephenville, la ville la plus proche de Port-au-Port, l'annuaire téléphonique contient un seul LeBlanc (Larry, un animateur venu du Nouveau-Brunswick) mais trois colonnes de White ainsi que 30 O'Quinn (Aucun) et plusieurs Young (Lajeunesse). A Terre-Neuve, il faut être bilingue et débrouillard pour refaire l'histoire et découvrir que Twillingate fut d'abord baptisée Toulinguet, par les pêcheurs français au début du XVIII^e siècle.)

Qu'est-ce que ça donne d'être français dans une province unilingue anglaise mur à mur? «Quand je suis arrivé à l'université Memorial pour mes études en pédagogie, j'ai pris tous les cours disponibles en français. Je me souviens du premier cours: le professeur s'est présenté et a fait une farce en français. Je me suis éclaté de rire, au grand étonnement des autres étudiants. J'étais le seul à avoir compris. Depuis ce temps, je me dis que j'ai quelque chose de plus que les autres», raconte Robert Cormier, dont le frère Marc et la sœur Judy sont aussi enseignants.

Les villes dorées

Le 15 août, fête nationale des Acadiens, j'ai vu une scène émouvante et intrigante. Au centre communautaire de Cap-Saint-Georges se tenait l'assemblée annuelle des Franco-Jeunes de Terre-Neuve. Une quinzaine de délégués y étaient venus des trois points francophones du territoire: le Labrador (sur tout des Québécois travaillant dans les mines), Saint John's (des intellectuels et des professionnels venus d'Europe et du Canada) et la péninsule de Port-au-Port (les descendants du vieux stock franco-terre-neuvien).

Ces jeunes suivaient des ateliers de formation sur l'histoire et les communications et parlaient d'avenir. Vers 10 heures, samedi matin, ils sont tous sortis pour la levée officielle du drapeau franco-terre-neuvien (les voiles dorées y ont remplacé l'étoile dorée du bleu-blanc-rouge acadien).

Les chants désespérés sont souvent les plus beaux et j'en connais d'immortels qui sont de purs sanglots, disant naïvement le poète. Il aurait vibré devant les sursauts de l'indélébile mémoire francophone de Terre-Neuve.

Selon Statistique Canada, il reste 3000 francophones à Terre-Neuve, soit un peu plus de 0,5 p. cent de la population, un trop petit échantillon pour figurer dans les tableaux statistiques pan-canadiens.

re-Neuviens se comparent souvent aux Québécois. Leslie Harris, qui a visité le Canada de part et d'autre, s'est retrouvé chez lui qu'à Québec, particulièrement chez les pêcheurs de la Gaspésie, visités avec Marc Latendresse, un historien de travail.

«On y trouve les mêmes valeurs, le même sens de l'histoire, la même conviction d'avoir été opprimé, le même sens de l'humour et la même conviction d'être des étrangers dans son propre pays», explique l'ancien recteur de l'université Memorial, qui dit «nationaliste par le cœur et fédéraliste par la raison» — des mots familiers.

Si l'on coupait le Québec à Trois-Pistoles et qu'on le laissait flotter en y englobant la Côte-Nord, on se retrouverait effectivement face à une jumelle identique à celle du «rocher» de Terre-Neuve.

Un ancien pays

«N'oubliez pas que nous avons été un pays bien avant vos autres», se plait à dire Greg Locke à ses nouveaux amis du Québec.

On oublie souvent que Terre-Neuve fut un pays de 1917 à 1950, un dominion britannique comme l'était le Canada, avec ses timbres et sa monnaie. Se trouvant à la limite d'un fuseau horaire, les Newfies décrétèrent le régime de la demi-heure. «Une heure plus tard dans les Maritimes, mais une demi-heure plus tôt dans le Québec», dit-on en conséquence à Radio-Canada.

Sur le point de faire faillite durant la Grande Dépression des années 30, Terre-Neuve renonça à sa souveraineté. L'entente était qu'on retrouverait l'indépendance après le retour des vaches grasses. On passa plutôt d'une dépendance à l'autre: Terre-Neuve devint la dixième province du Canada, en 1949, après deux référendums: d'abord défait, le oui ne l'emporta que par 51-49 au second escad.

Quarante-cinq ans de canadianisation n'ont pas effacé toutes les traces de la vieille Angleterre. Les policiers de Saint John's se promènent toujours sans arme à feu, avec le «bâton» comme les «bobbies» de Londres. Les pêcheurs parlent toujours une langue bien à eux, consignée dans un dictionnaire de l'anglais terre-neuvien. Si les paysans québécois mangent leur français, les pêcheurs terre-neuviens avalent leur anglais, un dialecte apporté avant la standardisation de l'anglais.

Les Terre-Neuviens forment, encore plus qu'au Québec, un peuple homogène, descendant en droite ligne des paysans venus d'Angleterre et d'Irlande du XVIII^e au XVIII^e siècle. Ces dernières années, autour de mille réfu-

giés tués durant la bataille de la Somme, en France à l'été 1916.

Au festival «Arts and Folks», qui se terminait dimanche dernier dans un grand parc du centre-ville de Saint John's, quelques milliers de Newfies ont chanté et dansé sur les reels du groupe «Irish Descendance», pendant que flottaient à l'avant-scène le frappeau vert-blanc-jaune. Et le tout s'est terminé par le chant de «L'ode à Terre-Neuve», un hymne national qui n'a jamais été officiel mais que tout le monde connaît.

Exercez donc que les Terre-Neuviens sont nationaux? C'est un mot qu'ils emploient rarement et que Jack Troake ne comprendrait pas, lui qui parle de mon pays — my country — en signifiant «effectivement face au jumelle de Terre-Neuve. Et même si, on s'identifie d'abord comme Terre-Neuvien. «C'est seulement en visitant l'Europe que je me suis aperçu que j'étais canadien», confie le photographe Ray Fenelly.

Les CFA

Robert Sweeney et Elizabeth-Anne Malischowsky sont des Montréalais pure laine qui enseignent à l'université Memorial depuis trois ans, en histoire et en linguistique. Comme la très grande majorité des professeurs de Memorial, John et Elizabeth sont des «CFA» (come from away) — le vieux qualificatif irlandais accolé à ceux qui ne sont pas nés sur le «Rocher». Leur petite Charlotte, qui aura bientôt un an, sera elle, une vraie Terre-Neuvienne.

Robert et Elizabeth, qui connaissent le Québec par cœur (Elizabeth a, entre autres, vécu en Beauce et à Québec), n'en reviennent pas de la profondeur parentale québécoise, au delà de la langue, le Québec hors-Montreal et Terre-Neuve.

«A force de parler de souveraineté, le Québec finira peut-être par passer des paroles aux actes. Il serait alors bon de connaître le peuple de Terre-Neuve, le territoire avec qui le Québec a le plus de frontières», lance Robert.

De toute façon, il est bon de connaître les vrais Newfies, les gens les plus civilisés et les gens qui ont le plus de «naturel», comme on disait en Gaspésie, au monde.

«Il y a trois cultures au Canada: le Québec, Terre-Neuve et les autres», m'a dit avec la plus grande conviction, James Winter, l'homme-orchestre (journaliste, fonctionnaire, agent d'immobilier...) qui fut mon cicerone autour du «Rocher» et de l'Atlantique qu'on appelle Terre-Neuve.



LA JUSTICE RUSSE SENS DESSUS DESSOUS

En voulant réformer le système judiciaire, Eltsine a provoqué une véritable pagaille

PAULE ROBITAILLE
collaboration spéciale
MOSCOU

4. Les égouts font sentir leurs emanations à l'entrée du « Tribunal du peuple » du district de Frunzinskaya, à Moscou. Sur les murs, une peinture rougeâtre s'écaille. La moitié des tuiles du plancher ont disparu. Des bureaux et des chaises empilées réduisent le corridor à un capharnaüm. Des fils électriques pendent du plafond. Le palais de justice du district de Frunzinskaya, qui jusqu'à 1932 était un immeuble d'habitation, n'a rien d'un tribunal. Et pourtant...

« Notre bâtiment n'est pas si mal que cela, d'expliquer David Agamov, le juge en chef du district. Il y a bien pire. » Dans la capitale russe, la majorité des 23 cours de justice sont surpeuplées et dans un état de décrépitude sérieux. « On voudrait bien emménager dans un nouvel immeuble mais il n'y a plus rien d'abordable à Moscou. Tout est acheté par les compagnies étrangères et les commerçants! »

En deux ans, le tribunal de Frunzinskaya a subi un incendie et une inondation. « Nous avons eu de la chance, l'inondation n'a touché que les dossiers civils... Nous avons sauvé les documents en les faisant sécher sur des chauffettes... »

Le juge raconte que dans le district voisin, des petits voyous ont lancé un cocktail molotov dans une salle de dossiers. Ailleurs, un de ses collègues doit entendre des causes dans son bureau, faute de place. L'hiver à Frunzinskaya, le manque de chauffage oblige souvent les juges, les parties et tout le personnel à travailler leur manteau sur le dos. Enfin, il n'y a qu'une photocopieuse et un ordinateur pour les huit salles d'audience. « Certes, nous avons des problèmes, mais en Russie, qui n'en a pas? Le droit ne fait pas exception à la règle », de soupçonner le juge Agamov.



UN AN APRÈS
L'URSS
LE PUTSCH

Une simple extension du Parti

Les fonctionnaires accordaient peu d'importance au système judiciaire durant les belles années du communisme. Le monde des avocats était jugé bourgeois. Et les dirigeants avaient réduit « la justice » à une simple extension du Parti.

Mais depuis l'échec du coup d'État d'août 1991, tout change. Les « démocrates » du gouvernement Eltsine veulent insuffler de nouvelles valeurs au monde de la justice russe et en faire un véritable pouvoir.

Les députés du Parlement n'y vont pas de main morte. A chaque semaine, des articles des vieux codes sont amendés et remplacés par des notions révolutionnaires dans tous les domaines. Des nouvelles lois sont adoptées. Pour les juges, les avocats et les bureaucrates, le rythme est impossible à suivre. Cent vingt-sept mille personnes seraient toujours emprisonnées pour des crimes commerciaux qui maintenant n'en sont plus.

Cette révolution juridique, ou plutôt cette grande pagaille, donne d'affreux maux de tête au juge Agamov. « Nous

sommes submergés de nouveaux problèmes. Les nouvelles lois viennent trop vite dans un domaine ou trop lentement dans un autre. Il faut constamment improviser, faire des analogies avec les vieilles lois soviétiques. Notre travail en est un de création! » Ainsi, pour le juge Agamov, qui a travaillé 15 ans sous les communistes, les notions de « contrat » ou de « licenciement » tiennent de l'exotisme.

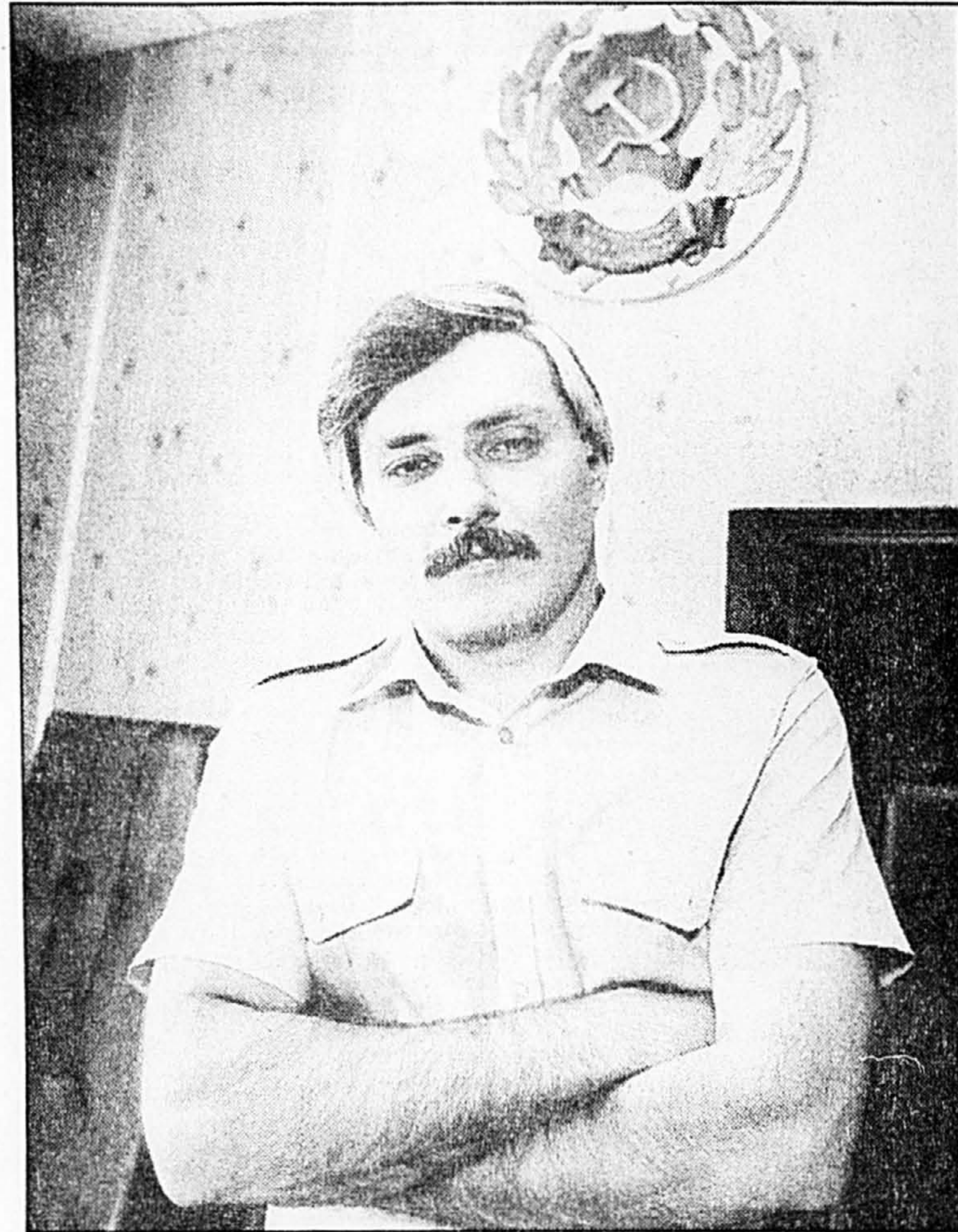
Le fond reste le même

Mais si la forme change, le fond, lui, reste le même. Le phénomène est patent en droit criminel. L'an dernier, le parlement a adopté une mesure spectaculaire pour la Russie: le détenu aurait

depuis des années, se sont donc réjouis de la décision du parlement. Mais ils ont vite déchanté.

« Les juges refusent d'appliquer les nouvelles lois, affirme Genrick Pavda, l'avocat du putschiste Anatoly Loukianov. Nous avons toujours les mains liées, les yeux bandés et la bouche cousue! »

D'abord, l'infrastructure est encore déficiente. Une personne appréhendée a beau crier, la tête entre les barreaux, qu'il a droit à un avocat, les policiers peuvent très bien faire la sourde oreille. Il n'y a rien pour aider le prévenu, pas même un annuaire téléphonique. A la campagne, la pénurie d'avocats rend



David Agamov, juge en chef du district de Frunzinskaya, à Moscou: « Nous sommes submergés de nouveaux problèmes. Les nouvelles lois viennent trop vite dans un domaine ou trop lentement dans un autre. »

dorénavant droit à un avocat dès le moment de son arrestation. Et son avocat pourrait avoir accès à son dossier avant le procès. On a même encaissé une charte des droits dans la constitution russe.

Il faut savoir qu'en Russie, le procureur est roi et maître. C'est lui qui décide si des accusations seront portées et si l'affaire vaut un procès. Il peut tout faire: recueillir des aveux, des témoignages et d'autres preuves incriminantes. L'avocat de la défense ne peut ni vérifier les documents recueillis, ni contre-interroger les témoins avant le procès. Lors de l'enquête préliminaire, il est impuissant.

Les avocats de la défense, méprisés

l'application du règlement doublement difficile.

Mais, surtout, les nouvelles lois se butent aux mentalités, habituées à un système répressif. La majorité des juges a été formée à la vieille école. « Ici, les gens n'ont aucune idée de ce qu'est la justice, explique Ernest Ametistov, un juge de la cour constitutionnelle. Pour eux, la justice est là pour punir et non pour protéger le citoyen. »

Les policiers, les procureurs et les juges sont appréciés selon le nombre de crimes qu'ils élucident. « Plus ils ont de crimes résolus à leur crédit mieux c'est, explique Todd Fogelson, un Canadien qui étudie le système judiciaire russe. Dans ces circonstances, il n'est pas



Un an après le coup d'État raté, Anatoly Loukianov, l'un des putschistes, attend encore de connaître la date de son procès.

PHOTO REUTER

étonnant que 95 p. cent des accusés soient déclarés coupables. « Si vous êtes arrêté là-bas, que Dieu vous garde! » lance Mary Holland du Comité des avocats pour les droits de l'homme de New York, qui a étudié le système judiciaire russe.

Une fois arrêté, le prévenu peut être incarcéré sans comparution ou procès le temps qu'il faut au procureur pour compléter l'enquête. « Le temps maximum est d'un an et demi, affirme Genrick Pavda. Mais qui sait, mon client peut rester en prison encore 10 ans! » Un an après l'arrestation du putschiste Loukianov, aucune date n'a été fixée pour son procès.

« Nous servons de soutien moral à notre client, c'est tout, dit l'avocat de Loukianov. Les médias sont souvent notre seule tribune. »

Mais le public, habitué de voir la justice frayer avec le pouvoir politique, n'est pas toujours un allié fiable. L'indépendance de la justice est une notion toute neuve en Russie; la corruption des juges et des procureurs fait depuis toujours « partie du décor ». Il faut dire que les juges et les procureurs gagnent une fraction des revenus des criminels qu'ils doivent juger. Le salaire d'un juge est de 70 dollars par mois.

Jadis, juges et procureurs devaient être membres du Parti communiste.

C'est le PC qui les nommait. Aujourd'hui, c'est la ville ou le Parlement russe qui nomme les juges. « Ça change quoi? s'interroge le juge Agamov, ironique. Si avant les juges recevaient des appels des dirigeants du Parti, maintenant, ils en reçoivent de la mairie de Moscou ou du Parlement! »

400 \$ US par interview

Dans l'espoir de mettre fin à la corruption, le Parlement a adopté une loi qui rend obligatoire la présence d'un jury dans certaines causes. Mais la aussi échec: « le ministère de la Justice ne paye pas les jurés, alors ces derniers ne viennent pas au procès », de dire David Agamov.

Du côté des procureurs, toutes ces réformes indisposent. Ils perdent de leurs pouvoirs et ils n'aiment pas cela. Le procureur général Valentin Stepankov, qui est également député, se range plutôt du côté des conservateurs que de celui des réformateurs de l'équipe Eltsine. (Il demande, en passant, 400 \$ US par interview, « de l'argent qui ira à l'amélioration des prisons », dit-il.)

Fatigués de ce cirque, plusieurs quittent la magistrature ou le ministère public pour se lancer en pratique privée. La aussi c'est la pagaille, mais au moins, les revenus des avocats montent en flèche.

Comment Lénine a transformé les avocats en fonctionnaires

« Le client, c'est l'ennemi numéro un! » déclare Me Lydia Gavriovna, forte de ses 40 ans de pratique. « Ces gens-là, ils ont violé des lois, après tout. Il faut s'en méfier », souligne-t-elle pleine d'assurance, en parlant de ses clients.

La présomption d'innocence a toujours fait partie du Code criminel de la Russie soviétique, comme du Code criminel canadien. Seulement, elle s'exprime différemment...

Si, au Québec, votre avocat passe des heures (qui coûtent cher) à préparer sa cause, s'il fouille dans les recueils de jurisprudence et les livres de doctrine poussiéreux, ce n'est pas le cas de Me Gavriovna. Elle n'a pour bibliothèque que trois étagères à moitié remplies de gros codes rouges qui datent de l'Union soviétique. « A quoi bon préparer sa cause, la loi change tous les jours! ». Alors, en cour, Me Gavriovna plaide le « gros bon sens ». De toute façon, en droit criminel, dans 90 pour cent des cas, la cause est perdue d'avance.

Pour entrer dans l'immeuble du cabinet de l'avocate, il faut pousser quelques mendiants endormis qui bloquent la porte. L'escalier qui tombe en ruines nous mène au deuxième où, sur un petit écriteau délavé, on distingue à peine les mots « consultations juridiques ».

Ici, pas de réceptionniste, pas de jolie secrétaire, pas de tapis moelleux, pas de tableau du dernier peintre à la mode. Six avocats se partagent un local exigu aux murs défraîchis. « Il faudra déménager bientôt », confie l'avocate. Une société mixte a acheté l'immeuble. »

Me Gavriovna n'est pas une avocate de dernier ordre, bien au contraire. C'est une femme vive, intelligente, qui a le respect de ses collègues. Elle fait même partie de l'Association interna-

tionale des avocats, comme bien des juristes montréalais.

Mais Lénine et ses successeurs n'ont jamais eu trop d'estime pour cette profession « bourgeoise ». Alors, ils ont transformé l'avocat en vulgaire petit fonctionnaire soumis et inoffensif.

Gorbatchev a voulu changer cela. Aujourd'hui, les avocats russes redeviennent peut-être des notables, mais l'explosion du système judiciaire fait de leur pratique un véritable casse-tête.

« A faire son métier dans de telles conditions qui ferait mieux? s'interroge Me Gavriovna. C'est le désordre complet. En cour, il n'y a plus de greffiers. Les juges sont toujours en greve. Les fonctionnaires ne répondent jamais au téléphone... Et la corruption des juges se fait de façon de plus en plus obscure. »

Pour tout cela et 40 ans de métier, Me Gavriovna gagne à peine 50 dollars par mois. Les avocats sont payés à chaque cause qu'ils entreprennent. En principe, les prix sont fixes, déterminés par la loi. Mais la comme ailleurs, les lois du marché s'installent.

La concurrence

« Un bon service, ce n'est pas gratuit », explique Nikita Voscanian, un avocat de droit criminel qui avoue gagner le double que ses collègues du cabinet voisin. Ses frais sont négociés avec ses clients. « Pour ceux qui n'ont pas l'argent, nous avons une forme d'aide juridique, ajoute-t-il. Ils peuvent travailler en prison afin de payer ce qu'ils nous doivent. »

Les affaires de Voscanian vont bien. Il a un bureau à lui tout seul. Les murs sont d'un blanc immaculé. Ce juriste dans la quarantaine respecte ses clients et s'efforce de bien préparer ses causes.

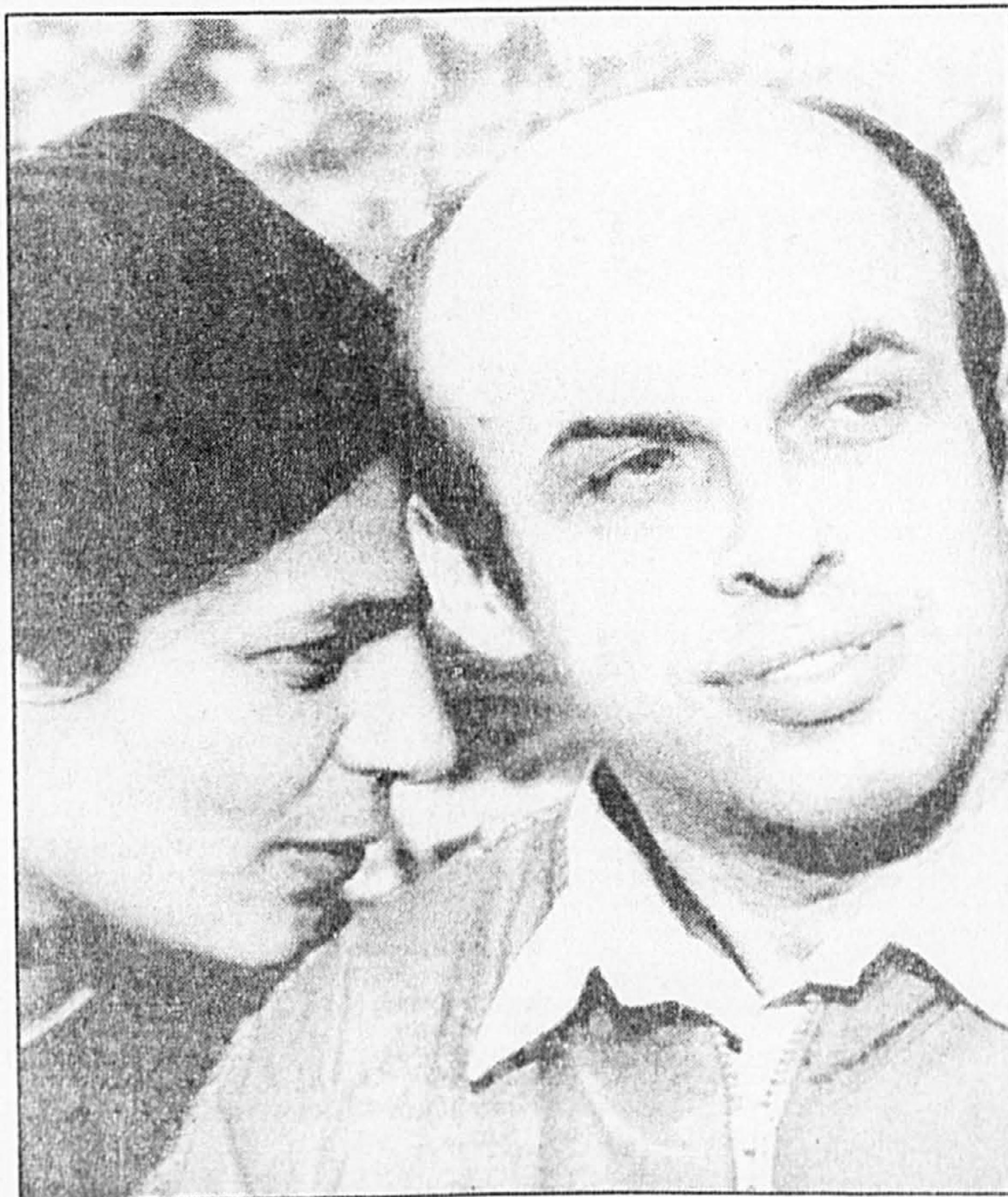


PHOTO REUTER

Les avocats découvrent donc la concurrence. D'ailleurs, le contrôle de la profession n'existant pratiquement plus, plusieurs s'improvisent avocats. Au civil, tout le monde a le droit de plaider. « Des fumistes envahissent la profession, c'est honteux, siffle Lydia Gavriovna. Qu'ils y restent mais les gens verront bien qu'ils sont incompétents. »

Ces « fumistes » sont des autodidactes ou des anciens fonctionnaires, souvent des gens qui ont terminé leurs études de droit mais qui n'ont jamais pu être admis au collège des avocats de leur ville.

Les collèges des avocats, l'équivalent de nos barreaux, sont des clubs très sélects qui admettent peu de nouveaux membres. Le choix est arbitraire. A Moscou, ville de 9 millions d'habitants, ils sont 1000 avocats en règle seulement (8000 avocats sont membres du Barreau de Montréal).

A l'origine, le collège des avocats de Moscou était contrôlé par le Parti. Il offrait à ses membres différents privilèges, notamment une maison de repos pour leurs vieux jours.

Le ministère de la Justice voudrait remplacer cette institution désuète par une autre structure, qui se chargerait notamment de sauvegarder l'éthique de la profession. Le ministère souhaiterait aussi augmenter le nombre de membres; les avocats du collège de Moscou refusent catégoriquement.

- FIN -

Parmi les procès les plus retentissants des « belles années » du communisme dans l'ex-URSS, celui d'Anatoly Shcharansky avait fait couler beaucoup d'encre. On le voit ici avec sa femme Avital, à Tel Aviv.

George Bush et Bill Clinton désormais à égalité

d'après Reuter et AFP
NEW YORK

Le président George Bush et le candidat démocrate Bill Clinton sont désormais nez à nez dans la course à la Maison-Blanche, selon un sondage CBS-New York Times publié hier.

Méridien jeudi soir alors que M. Bush prononçait son discours d'investiture devant la convention républicaine de Houston, ce sondage sur les intentions de vote, indique que Bill Clinton l'emporterait sur George Bush par 48 p. cent à 46, si le scrutin avait eu lieu hier. La marge d'erreur étant de +/- 4 points, les deux candidats sont virtuellement à égalité.

Avant la convention républicaine, l'avance de Clinton était d'environ 30 points, pour baisser progressivement à 18 puis 12 points durant les derniers jours.

« Ne pariez pas contre nous en novembre. Nous allons remporter cette élection », a affirmé un George Bush gonflé à bloc hier à Gulfport (Mississippi).

Puis, au pied des monts Ozarks à Branson, sur fond de musique country, le président est allé porter au coeur de l'Amérique profonde une virulente campagne anti-démocrate, et ses espoirs de retour en force sur son rival Bill Clinton d'ici aux présidentielles du 3 novembre.

Redynamisé par la convention de Houston, qui a insufflé un

nouvel enthousiasme au camp républicain à dix semaines du scrutin, M. Bush a appelé les Américains à « renvoyer Bill Clinton vivre heureux pour le restant de ses jours » dans son État de l'Arkansas.

Une seule promesse

« Les promesses de M. Bush ne cherchent à préserver qu'un seul emploi, le sien », a déclaré le candidat démocrate Bill Clinton, à Detroit (Michigan) dans un discours où il a critiqué le programme économique du président sortant.

« George Bush cherche beaucoup plus à me battre qu'à vous aider », a poursuivi M. Clinton. Son « plus grand échec n'est pas

la récession », a affirmé le gouverneur de l'Arkansas. « C'est que nous avons eu cette récession et qu'il n'a fait que regarder. Il n'est pas parvenu à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés après son entrée en fonction : utiliser le pouvoir de la présidence pour aider les gens. »

M. Clinton a qualifié de « miroir aux alouettes » les promesses de réduction générale des impôts faites par M. Bush dans son discours, jeudi soir. Ces promesses « sont fausses et nous trahiront », a-t-il dit, rappelant que M. Bush n'avait pas respecté son engagement pris en 1988 de ne pas augmenter les impôts en signant en 1990 la deuxième plus importante hausse fiscale de l'histoire américaine.

Le candidat démocrate a également répondu à M. Bush, qui accuse le Congrès de l'avoir empêché d'appliquer son programme économique : « Le Congrès a voté un programme de croissance économique, mais M. Bush y a mis son veto pour une raison simple, il proposait d'augmenter les impôts des plus riches », a dit M. Clinton.

Le gouverneur de l'Arkansas a répété son programme pour l'économie américaine : hausse des impôts des plus riches mais réductions d'impôts pour l'investissement, accentuation de l'effort d'éducation et de formation professionnelle, maîtrise des dépenses de santé et réduction du déficit budgétaire.

« Je suis un démocrate qui croit en l'esprit d'entreprise » a-t-il conclu.

M. Bush s'est lancé dans un périple électoral quasiment non-stop jusqu'aux élections du 3 novembre. Il a commencé hier par le Mississippi et le Missouri, un premier voyage de trois jours dans sept États.

Avant de quitter Houston, il a confirmé les thèmes de sa campagne au cours d'un discours devant les responsables du Parti républicain : dénonciation des propositions économiques de l'équipe démocrate et de leurs conséquences en matière fiscale, attaque en règle du Congrès à majorité démocrate, qui bloque selon lui ses projets, appel à la confiance et exaltation des « valeurs ».



Le président George Bush a entrepris hier une vaste tournée des États-Unis qui, espère-t-il, lui permettra de remporter un deuxième mandat à la Maison-Blanche. PHOTO Reuter

REPÈRES

Pas de solutions crédibles au déficit budgétaire

d'après Reuter et AFP
HOUSTON

Le président George Bush et son rival démocrate Bill Clinton ont finalement quelque chose en commun : aucun des deux candidats à la Maison-Blanche n'a proposé aux électeurs un plan apparemment viable pour résorber l'énorme déficit budgétaire américain, au centre des problèmes économiques du pays.

Jeudi soir, le président Bush a soigneusement évité de présenter des solutions radicales au déficit budgétaire fédéral et rejeté sur le contribuable américain la responsabilité d'y mettre fin.

Dans son discours d'investiture devant la convention républicaine, le candidat Bush a été aussi prolix en attaquant son adversaire démocrate Bill Clinton qu'il est resté discret sur les moyens de rééquilibrer les comptes du pays.

Il a simplement proposé aux Américains de consacrer jusqu'à 10 p. cent des impôts qu'ils payent à la réduction du déficit.

« C'est un gadget », estime David Jones, économiste en chef chez Aubrey G. Lanston à New York. « Je ne vois pas comment ce système pourrait marcher. »

Selon un calcul du Washington Post, si chaque Américain

cochait la case, il faudrait 30 ans pour ramener la dette publique des États-Unis (3900 milliards de dollars) au même niveau qu'elle l'était en 1989. En outre, cette mesure réduirait cette dette publique d'environ 1,2 p. cent par an, alors qu'elle s'est accrue de 14,5 p. cent par an durant le mandat de George Bush.

C'est une mauvaise nouvelle pour l'économie américaine. Les analystes estiment que l'énorme déficit budgétaire accumulé pendant l'ère Reagan entrave la croissance et doit se résorber pour assurer la santé de l'économie américaine.

Le fait que George Bush n'ait pas proposé de solution crédible montre que le problème économique numéro un des États-Unis ne sera pas abordé sur le fond pendant cette campagne électorale.

Car le programme de Bill Clinton n'est guère plus imaginaire sur les moyens de réduire un déficit de 300 milliards \$.

Les deux candidats semblent avoir pris pour acquis que l'électeur américain repousserait tout programme fondé sur une hausse des impôts et une limitation des dépenses publiques.

L'élément-clé du programme économique présenté jeudi soir par George Bush — une vague promesse de baisse des impôts en échange de réductions des dépenses — ne permettra pas de réduire le déficit budgétaire. Il pourrait même avoir l'effet inverse.

Le président Bush a promis que toute baisse d'impôt serait compensée par une réduction correspondante des dépenses. Les analystes pensent qu'il sera plus facile de tenir le premier engagement que le second.

L'état-major de Bill Clinton a immédiatement répliqué à ce discours en déclarant que les baisses d'impôts proposées par Bush étaient irresponsables.

« Cette proposition est l'un des stratagèmes les plus cyniques jamais mis en oeuvre par un candidat à la présidence. Ce n'est rien d'autre qu'une tentative flagrante pour monnayer cette élection », a déclaré dans un communiqué George Stephanopoulos, directeur de la communication de Clinton.

Le « hic », poursuivent les analystes, c'est que le programme du candidat démocrate sur la contraction du déficit est tout aussi décevant. Clinton prévoit d'augmenter les impôts des plus riches et des entreprises étrangères. Mais cet argent servira à financer de nouvelles dépenses — réseaux routiers, infrastructures publiques, etc. — plutôt qu'à réduire le déficit.

David Jones est ainsi persuadé que les programmes de Bush et de Clinton conduisent chacun à gonfler le déficit, celui de Bush à cause des baisses d'impôts, celui de Clinton à cause de l'accroissement des dépenses.

En 1993, le déficit devrait dépasser les 320 milliards, un chiffre qui fait douter les experts

budgetaires de la possibilité de réduire les recettes par une baisse des impôts. « C'est totalement irréaliste », a estimé Carol Cox Wait, présidente d'un Comité indépendant pour une réforme du budget.

Jeudi soir, M. Bush n'a pas précisé quelles dépenses publiques il comptait réduire. Mais il s'était déjà engagé, ces dernières semaines, à ne pas toucher à la sécurité sociale et à ne plus tailler dans le budget militaire, déjà largement amputé.

Il lui resterait les autres programmes sociaux tels que l'aide médicale aux plus pauvres et aux personnes âgées, les tickets d'alimentation, les aides aux agriculteurs ou les dépenses de police. En théorie, les dépenses sur ces postes devraient être globalement réduites de plus de 20 p. cent pour ramener le déficit budgétaire à environ 170 milliards en 1993, et cela sans baisser les impôts.

M. Bush s'est également appliqué jeudi soir à mettre en garde les électeurs contre le candidat démocrate Bill Clinton qui, s'il était élu, provoquerait « la plus forte hausse des impôts de l'histoire américaine : 150 milliards de dollars ».

Mais Ronald Reagan avait signé en 1982 une hausse des impôts supérieure à cette somme. Et l'augmentation des taxes signée en 1990 par M. Bush avait atteint 157 milliards de dollars, un chiffre qui, ajusté de l'inflation, frôle les 150 milliards de M. Clinton.

Les tireurs bosniaques au banc des accusés

d'après AFP et Reuter
SARAJEVO

Cinq jours de l'ouverture de la conférence de paix sur la Yougoslavie, les combats ont redoublé d'intensité hier dans la capitale bosniaque, assombrissant les perspectives de règlement du conflit. Privé d'électricité et frappé par une pénurie de pain, le centre de Sarajevo a été pilonné dans la journée après avoir subi des bombardements dans la nuit.

Quatre personnes ont été tuées hier matin et 23 autres blessées dans le bombardement du marché de la cathédrale, à une heure d'affluence.

La Force de protection des Nations unies (FORPRONU) a établi avec certitude hier qu'un de ses soldats ukrainiens tué la veille à Sarajevo avait été abattu délibérément par un Bosniaque.

« C'est la première fois qu'un de nos soldats a été la cible de tirs destinés à tuer », a déclaré un officier des Casques Bleus.

Le militaire ukrainien a été tué jeudi peu après-midi par une balle qui lui a traversé le thorax, dans la cour de la caserne Maréchal Tito, que le contingent ukrainien partage avec les forces bosniaques.

Vu la trajectoire presque horizontale de la balle, le coup n'a pu être tiré que du rez-de-chaussée ou du premier étage d'un bâtiment à l'intérieur même de la caserne, a expliqué cet officier qui a requis l'anonymat. « Nous avons été très certainement volontairement visés », a-t-il ajouté.

Des soldats ukrainiens ont déclaré avoir entouré immédiatement une dizaine de suspects bosniaques mais les avoir relâchés, faute de pouvoir identifier le coupable.

La FORPRONU n'est en revanche pas certaine de l'origine des obus de mortier qui se sont abattus jeudi soir sur la caserne Tito. Vingt-neuf obus ont été tirés contre ce complexe de béton. Trois au moins ont mis le feu au bâtiment de commandement du contingent de 400 Ukrainiens et détruit huit de ses camions, ont indiqué des officiers.

Les artilleurs serbes ont pu riposter aux francs-tireurs bosniaques, ou chercher à les éliminer sans provocation directe, estime-t-on. Mais les coups peuvent également être partis d'une batterie bosniaque pour provoquer une intervention militaire occidentale en mettant les Casques Bleus en danger, ajoutent les membres de la force de paix.

Entre-temps, les nationalistes serbes qui encerclent Sarajevo et les Bosniaques assiégés ont procédé à un échange d'otages au quartier-général de la FORPRONU. Cinquante et un civils musulmans otages des Serbes, dont trois femmes, ont été échangés contre 50 civils prisonniers des Bosniaques, dont six femmes, ont constaté les témoins. Neuf Serbes détenus à Sarajevo ont cependant refusé de passer du côté des nationalistes serbes, ont-ils ajouté.

Avant l'ouverture de la conférence de paix prévue à Londres du 26 au 28 août, les perspectives de solution paraissent ténues. Le secrétaire d'État américain par intérim, Lawrence Eagleburger, s'est dit très pessimiste sur le règlement du conflit à court terme et a jugé « très probable » une extension de la guerre civile.

Le médiateur européen Lord Carrington a toutefois reçu de toutes les parties l'assurance qu'elles participeraient à la conférence, a dit hier le Foreign Office.

Le ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas, s'est de son côté efforcé de persuader l'Espagne de participer à la protection de l'aide humanitaire à la Bosnie comme l'ont déjà fait la France, la Grande-Bretagne et l'Italie.

L'ancien premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki a de son côté quitté Genève pour Zagreb pour y entamer au nom des Nations unies une enquête sur les atteintes aux droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie. Nommé la semaine dernière par la Commission des droits de l'homme des Nations unies, il passera cinq jours en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie.



PHOTO Agence France-Press

La population de Sarajevo continue de subir une guerre qui force le rationnement des vivres et, surtout, du pain quotidien à deux miches par personne.

L'embargo de l'OEA contre Haïti demeure

d'après AFP
PORT-AU-PRINCE

« L'embargo contre Haïti demeure », a déclaré hier à Port-au-Prince l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'Organisation des États américains (OEA), M. Luigi Enaudi.

M. Enaudi, qui s'exprimait sur une radio haïtienne peu avant son départ de Port-au-Prince pour Washington en compagnie du secrétaire général de l'OEA, Joao Baena Soares, au terme d'une mission infructueuse, a précisé qu'il s'agissait toutefois d'une position « qui était continuellement réévaluée en fonction de l'évolution des négociations ».

L'OEA a décrété le 8 octobre un embargo commercial contre Haïti pour tenter d'obtenir un retour au pouvoir du président élu Jean-Bertrand Aristide, renversé le 30 septembre par un coup de force de l'armée.

Cette mesure, qui a fait selon des sources religieuses indépendantes plusieurs milliers de morts parmi les groupes vulnérables du pays (malades, femmes, enfants, vieillards), est de plus en plus controversée en Haïti.

La Conférence épiscopale, organe dirigeant de l'Église catholique du pays, a demandé à la mission de l'OEA, qui a achevé hier une mission de trois jours, « sa suppression pour soulager les souffrances du peuple qui en supporte essentiellement les conséquences » selon une source religieuse.

Aucun progrès majeur dans le dénouement de la crise n'a été annoncé à l'issue de cette visite, et un communiqué de l'OEA a seulement indiqué que la mission « avait identifié des opportunités — dont la nature n'a pas été précisée — pour continuer à faciliter le dialogue entre les principaux acteurs de la crise haïtienne ».

M. Baena Soares, qui était pour la première fois accompagné par Frances Vendrell (Espagne), représentant du Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a rencontré le chef de l'armée haïtienne, le général Raoul Cedras, le premier ministre Marc Bazin et la Commission nommée par le président Aristide et dirigée par le père Antoine Adrien.

C'était la deuxième mission de M. Baena Soares en Haïti et la quatrième de l'OEA après près de onze mois d'échecs successifs pour tenter d'obtenir le « retour à l'ordre constitutionnel ».

Dans un communiqué, la mission a exprimé « sa plus profonde préoccupation devant les actes de répression et de violence dont elle a pris connaissance ».

L'ambassade des États-Unis à Port-au-Prince a, elle aussi, « condamné fermement » l'assassinat de trois jeunes gens, partisans d'Aristide, arrêtés lundi et dont les corps ont été retrouvés par la suite criblés de balles à la morgue de l'hôpital général de la capitale haïtienne.

« C'est la responsabilité des autorités haïtiennes de condamner ces assassinats, d'agir promptement en vue d'initier une enquête approfondie et de traduire en justice les coupables de cet acte criminel », souligne l'ambassade dans un communiqué.

Elle rappelle, à ce propos, les dispositions de la Constitution qui « garantissent les droits fondamentaux et la liberté individuelle des citoyens haïtiens y compris la liberté d'expression ».

L'ambassade indique également qu'elle continue « à recevoir des rapports crédibles à propos de tueries aveugles, de harcèlements, de perquisitions illicites, d'arrestations sans mandat, de détentions d'individus sans qu'aucun chef d'accusations soit invoqué contre eux et de mauvais traitements de personnes arrêtées ».

L'ambassade demande également aux autorités de « prendre toutes les mesures nécessaires en vue de mettre fin aux abus contravenant aux droits de l'Homme et d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les résidents du pays ».

Les trois personnes assassinées, Marine Remilien, membre fondateur du Parti Louvry Barrière (PLB) favorable au père Aristide, et deux de ses camarades, Ancy Philippe et Jacquelin Gabriel, avaient été arrêtées pour avoir apposé des photographies du président déchu à l'occasion de la venue à Port-au-Prince de la mission de l'OEA.

Le Monde

Autres informations
► C12, F6 et F7

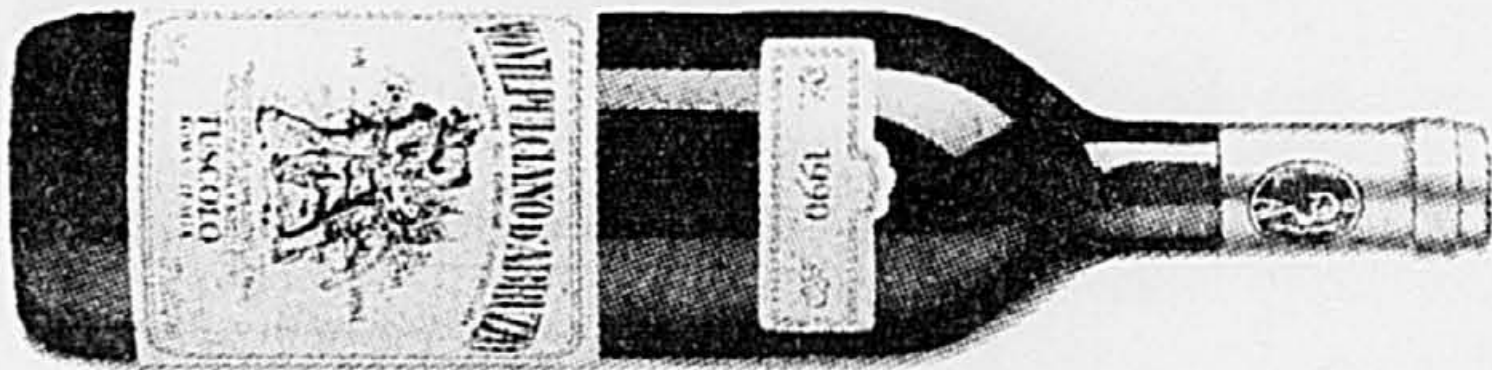


La sauce est de moi... le vin est d'Italie.



PINOT BIANCO DEL VENETO UMBERTO FIORE
Ce vin blanc de la région de Vêrone et à la robe jaune paille, se caractérise par son bouquet plaisant et par son goût velouté. Très apprécié avec les hors-d'oeuvre et les poissons.
No 213256. 750 mL.

7 93\$
TPS et TVQ incluses



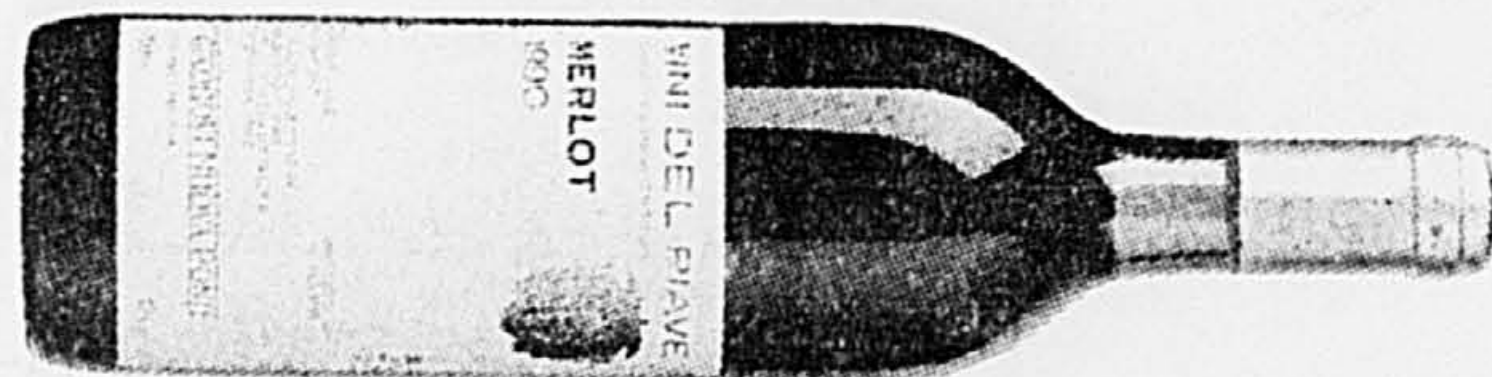
MONTEPULCIANO D'ABRUZZO D.O.C.
Ce vin rouge aux parfums légers des Abruzzes et à la robe violacée vous envoûtera. Sa saveur agréable se marie très bien avec les pâtes, les viandes rouges et les fromages.
No 237859. 750 mL.

8 77\$
TPS et TVQ incluses



VALPOLICELLA CLASSICO SUPERIORE D.O.C.
De la maison Sartori, ce vin vénétien d'une belle couleur rubis, a un goût agréablement léger et parfaitement équilibré. Il accompagne à ravir tous les plats de veau et les pâtes.
No 026021. 750 mL.

8 37\$
TPS et TVQ incluses



MERLOT DEL PIAVE D.O.C.
Du Piave, ce vin rouge sec est délectable, tout en étant corsé, son goût reste délicat et harmonieux. Avec les rôtis de viande rouge, c'est un régal !
No 069831. 750 mL.

8 79\$
TPS et TVQ incluses



CABERNET DEL PIAVE D.O.C.
Son bouquet offre une douce odeur herbacée et son goût est corsé et harmonieux. Ce vin rouge vous ravira si vous le servez avec du gibier ou un rôti.
No 076539. 750mL.

9 24\$
TPS et TVQ incluses



BARDOLINO D.O.C. STERZI
Par ses arômes de petits fruits rouges et son goût souple, ce vin mettra en valeur toutes les viandes grillées et les fromages doux qu'il accompagnera.
No 062562. 750 mL.

9 45\$
TPS et TVQ incluses

En exclusivité dans la plupart de nos succursales. Prix sujets à changement sans préavis.

LES TROUVAILLES DE GILBERT



Société
des alcools
du Québec

Le plaisir de choisir.

